

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

2024



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
----------------	---

CONTEXTE MACROECONOMIQUE

I. INTERNATIONAL.....	4 à 6
II. NATIONAL.....	7 à 8
III. LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	9 à 15

SITUATION FINANCIERE 2023

I. RAPPEL DES DONNEES DE L'EPCI.....	16
--------------------------------------	----

PROJECTION DE REALISATION 2023

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	17 à 28
III. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	29 à 39
IV. EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	40 à 46

PERSPECTIVES 2024 – 2026

I. PROJECTION DES <u>RECETTES</u> – SECTION FONCTIONNEMENT.....	47
II. PROJECTION DES DEPENSES– SECTION FONCTIONNEMENT.....	48 à 49
III. PROJECTION DES <u>RECETTES</u> – SECTION INVESTISSEMENT.....	50
IV. PROJECTION DES DEPENSES– SECTION INVESTISSEMENT.....	51
V. EVOLUTION EPARGNE DE GESTION	52
VI. TABLEAU DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES	53

NOS AMBITIONS DE LA MANDATURE DE 2024 – 2026

AXE 1 : AUTONOMIE BATIMENTAIRE.....	54 à 55
AXE 2 : SERVICES ET COMPETENCES A DEVELOPPER	56 à 57

PREAMBULE

Le **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** est un moment essentiel de la vie politique de la collectivité, qui a pour vocation de donner aux membres du Comité syndical, les informations nécessaires leur permettant d'exercer de manière effective, leur pouvoir de décision en amont du vote du budget.

Ils peuvent à cette occasion, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur **vision de l'action publique locale**.

Toute politique intercommunale, tant en matière de services rendus à la population que d'aménagements ou d'équipements, a besoin de moyens financiers pour être mise en œuvre.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les **principales orientations du mandat** et les **modalités de mise en oeuvre des politiques publiques** qui en découlent.

Ce DOB s'appuie sur l'éclairage du présent **Rapport d'Orientations Budgétaires**, dans lequel figure, notamment :

- Le **cadre d'élaboration** (pages 4 à 15) dans lequel va s'inscrire le vote du budget, à savoir les perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions macroéconomiques.
- La **projection de la situation budgétaire** de 2023 (pages 16 à 46).
- Les **perspectives 2024-2026** (pages 47 à 51) en détaillant **l'évolution de l'épargne de gestion** (page 52) et le **tableau de participation des communes pour 2024** (page 53).
- Les **ambitions de la collectivité 2024-2026** (pages 54 à 57).

CONTEXTE

MACROECONOMIQUE

I. CONTEXTE MACROECONOMIQUE INTERNATIONAL

Sources :

OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire : « Faire face à une inflation élevée et une croissance faible », septembre 2023.

Si l'économie mondiale poursuit son lent rétablissement après avoir été frappée par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie, les perspectives mondiales actuelles demeurent marquées par une inflation élevée associée à une croissance faible.

La croissance mondiale devrait encore ralentir et rester inférieure à son niveau tendanciel en 2024, tandis que l'inflation devrait se modérer tout en restant au-dessus de sa valeur cible qu'elle ne devrait pas retrouver avant 2025 dans la plupart des pays.

Le conflit israélo-palestinien pourrait également impacter notamment le coût du baril de pétrole, avec la menace d'une nouvelle crise énergétique.

a) LA CROISSANCE MONDIALE DEVRAIT RESTER MODEREE

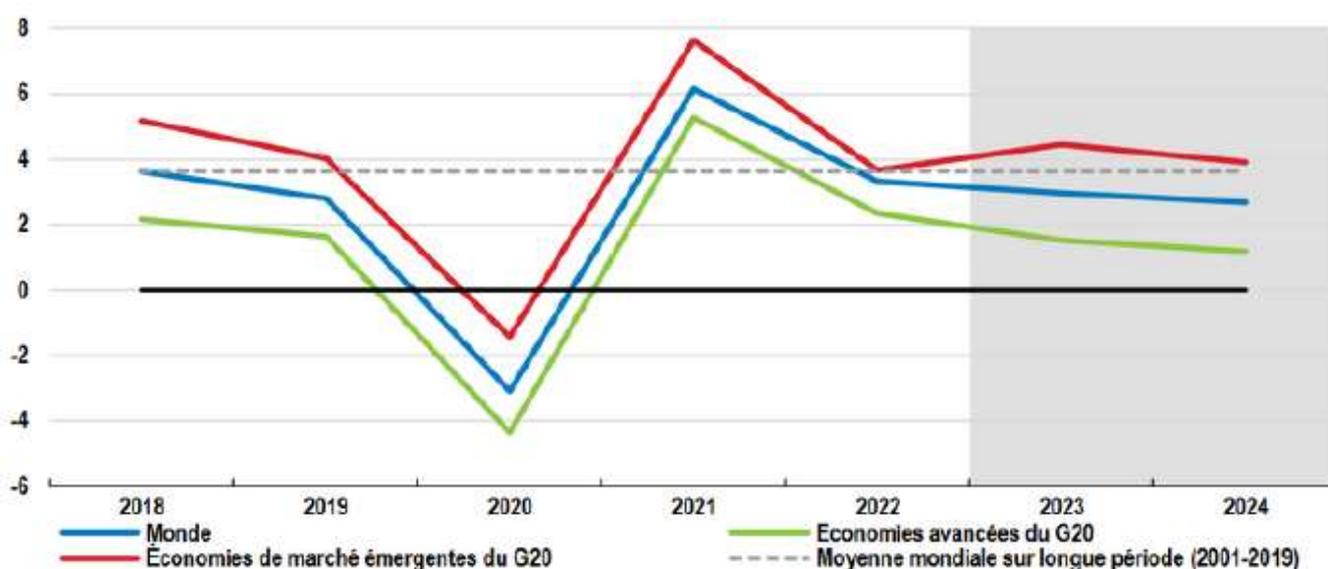
Selon l'OCDE, le ralentissement de la croissance mondiale s'explique par le **durcissement requis des politiques monétaires** (à travers l'augmentation des taux directeurs par les banques centrales) afin de **limiter les tensions inflationnistes**, ainsi que par les tensions qui pèsent sur l'économie chinoise, dont les signes d'un ralentissement sont également préoccupants, compte tenu de l'importance de ce pays pour la croissance mondiale, les échanges et les marchés de capitaux.

Si le recul de l'inflation globale contribue désormais à stabiliser ou à améliorer les revenus disponibles réels des ménages, les pertes de salaire réel subies au cours des deux dernières années et le durcissement des conditions financières continuent de freiner les dépenses de consommation dans la plupart des économies avancées.

Selon les prévisions de référence, la croissance mondiale passerait ainsi de 3,5 % en 2022, à 3,0 % en 2023, pour se situer entre 2,7% (OCDE) et 2,9 % (FMI) en 2024, soit bien moins que la moyenne historique de 3,8 % (sur la période 2000-2019).

Dans la Zone Euro, la croissance devrait fléchir à 0,6 % en 2023 et se redresser légèrement pour atteindre 1,1 % en 2024, à mesure que les conséquences négatives de l'inflation élevée sur les revenus réels vont disparaître.

Croissance du PIB réel, glissement annuel, en pourcentage (source : OCDE)



Note : Les agrégats sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA).

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 114.

	2022	2023	2024
France	2,5%	1%	1,2%
Zone Euro	3,4%	0,6%	1,1%
Monde	3,3%	3%	2,7%

b) L'INFLATION GLOBALE DEVRAIT CONTINUER A BAISSER

L'inflation globale (mesurée par la hausse des prix à la consommation) **diminue régulièrement**, à la faveur du retournement des prix de l'énergie et des matières premières, prix qui avaient explosé en 2022 suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Néanmoins, l'inflation sous-jacente (inflation hors énergies et produits alimentaires) persiste et un recul décisif se fait attendre dans la plupart des économies avancées du G20, du fait des tensions sur les coûts et des marges bénéficiaires élevées dans certains secteurs.

Selon les prévisions de référence, l'inflation mondiale passerait ainsi de 9,2% en 2022, à 5,9 % en 2023, pour tomber à 4,8 % (FMI) en 2024.

Dans les économies avancées du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6,0 % en 2023 et 4,8 % (OCDE) en 2024, l'inflation sous-jacente passant quant à elle de 4,3 % en 2023 à 2,8 % (OCDE) en 2024, à la faveur de l'allègement des tensions sur les coûts et de la modération des marges bénéficiaires.

Inflation globale, en pourcentage (source : OCDE)

	2022	2023	2024
France	5,9%	5,8%	2,9%
Zone Euro	8,4%	5,5%	3,0%
G20	7,8%	6,0%	4,8%

Inflation sous-jacente, en pourcentage (source : OCDE)

	2022	2023	2024
France	3,4%	4,2%	2,9%
Zone Euro	3,9%	5,1%	3,1%
G20	4,2%	4,3%	2,8%

II. CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL

Sources :

Banque de France, Projections macroéconomiques. France,
18 septembre 2023.

INSEE, Point de conjoncture économique,
7 septembre 2023.

Selon la Banque de France, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si un contexte international peu favorable pèserait sur la reprise.

Selon les prévisions de référence, la croissance atteindrait 0,9% en 2023, stagnerait à 0,9% en 2024 (1,2% pour l'OCDE), puis 1,3 % en 2025.

L'inflation globale (IPCH), quant à elle, continuerait de refluer pour s'établir de 5,8% en 2023 à 2,6 % en 2024 (2,9 % pour l'OCDE). L'inflation sous-jacente (IPCH hors énergies et alimentation) suivrait la même tendance passant de 4,8% en 2023 à 2,8% en 2024 (2,9% pour l'OCDE).

Au-delà des soubresauts des prix de l'énergie, la tendance de fond serait à la baisse de l'inflation avec un retour progressif vers 2 % d'ici 2025.

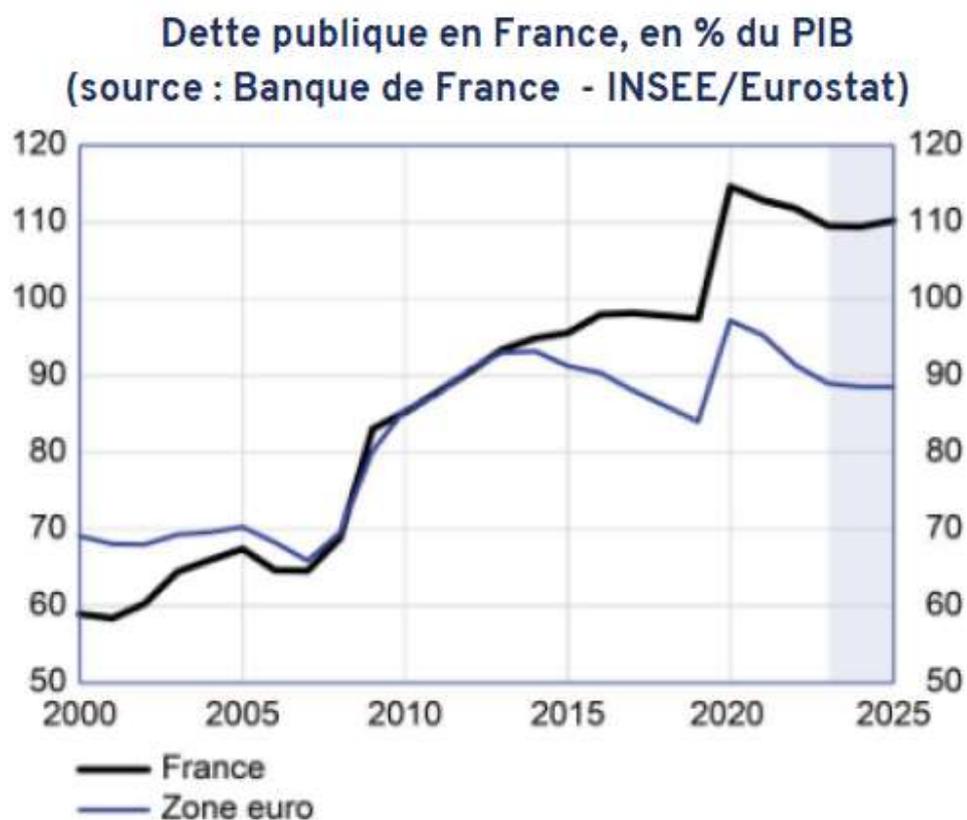
o **Au niveau des ménages ;**

Après avoir stagné en 2023, la consommation des ménages redémarrerait à partir de 2024, d'après l'INSEE. Le pouvoir d'achat par habitant, ou revenu disponible brut (RDB) réel par habitant, augmenterait de 0,6 % en 2023 et continuerait de progresser de 0,5 % par an en 2024 et en 2025, pour atteindre alors un niveau supérieur de 4 % à son niveau pré-COVID, notamment sous l'effet de l'emploi salarié.

À partir de 2024, l'INSEE projette que l'emploi ne soutiendrait plus la progression du pouvoir d'achat, mais les salaires nominaux progresseraient plus vite que l'inflation. De plus, le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait de mesures de soutien budgétaire, dont notamment la suppression de la dernière tranche de la taxe d'habitation, les mesures de revalorisation des retraites et des salaires des fonctionnaires, et aussi le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité qui serait retiré seulement progressivement d'ici à la fin 2024.

- **Au niveau des finances publiques ;**

Le taux d'endettement public français ne ferait que se stabiliser autour de 110% du PIB, à un niveau durablement plus élevé que celui de la moyenne de la Zone Euro, qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025, pour se situer à 88,5 % en 2025. L'écart de ratios d'endettement public entre la France et la moyenne de la Zone Euro passerait d'environ 15 points de PIB avant la crise COVID à plus de 20 points à l'horizon 2025.



III. LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Dans un contexte de sortie de crise économique, sanitaire et énergétique, la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 ambitionne de **réduire le déficit public sous le seuil des 3% du PIB d'ici 2027**.

Corollairement, elle vise à maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités ; soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2024

	Contexte macroéconomique	
	Croissance France :	1,4 %
	Croissance Zone € :	1,3 %
	Inflation :	2,5 %
	Administrations publiques	
	Croissance en volume de la dépense publique :	0,5%
	Déficit public	4,4% du PIB
	Dettes publiques	109,7 % du PIB
	Taux de prélèvements obligatoires :	44,4 % du PIB
	Collectivités territoriales	
	Déficit public :	0,3% du PIB
	Transfert financier de l'État :	105,10 Milliards €
	Dont concours financiers :	54,79 Milliards €
	Dont DGF :	27,15 Milliards €
	Point d'indice de la fonction publique (1er juillet 2023)	
	Valeur mensuelle :	4,92 €

La loi a été promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023.

○ **Les budgets des ministères et les effectifs publics**

Le premier budget de l'Etat, le budget de l'Éducation nationale, est établi à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023).

La revalorisation des rémunérations des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du "pacte enseignant" (à destination des enseignants du premier et du second degré, le principe : accepter des missions supplémentaires de manière volontaire, en échange d'une rémunération s'ajoutant au salaire de base) sont concrétisées (2,8 Md€).

Les missions complémentaires du pacte enseignant (appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers, encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5ème, 4ème et 3ème, coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique, etc.) sont provisionnées (à hauteur de 900 millions d'euros).

Dans la continuité de la loi de programmation militaire 2024-2030, les crédits de la mission "Défense" (échange en matière de politique et de dépense, coopération militaire, relations en matière d'armement) augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les moyens de l'Intérieur prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (vidéo protection, lutte anti-drones).

Les crédits de la mission "sport" seront également largement consacrés aux jeux.

Les crédits de la justice augmentent conformément à la trajectoire définie par le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour les personnels, dont une augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

- **Les mesures pour les collectivités territoriales**

ARTICLE 6

Instauration d'une **nouvelle exonération** de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 25 ans **pour les logements sociaux** achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

ARTICLE 7

Aménagement des **dispositifs fiscaux** en soutien au **développement des territoires ruraux** et prorogation des dispositifs fiscaux de soutien à la **politique de la ville** et au développement des territoires en reconversion.

ARTICLE 8

Échelonnement sur quatre ans de la **suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** restante.

ARTICLE 9

Encadrement de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sur les réseaux de télécommunications fixes, avec un plafonnement à 400 M€ afin de compenser les effets du remplacement des lignes en cuivre par la fibre optique et d'éviter une répercussion sur les consommateurs des hausses de coûts pour les opérateurs redevables.

ARTICLE 16

Réforme des redevances des Agences de l'Eau. Création, à compter du 1er janvier 2025 de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, qui seront dues par les communes ou leurs groupements.

ARTICLE 24

Fixation de la Dotation Globale de Fonctionnement à 27,1 Md€ en 2024. La hausse de 222,5 M€ par rapport à 2023, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Toutefois, pour permettre la stabilisation des concours financiers aux collectivités territoriales à la hauteur fixée par la Loi de Finances pour 2023, les variables d'ajustement - un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales - sont en contrepartie ponctionnées.

ARTICLE 25

Création d'une compensation par l'État (de 24,7 M€ d'euros en 2024) au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, devront abandonner cette ressource. Pour rappel, quand elles entrent dans le périmètre des zones tendues, les communes peuvent instituer la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Mais lorsqu'il est actionné, ce levier ne permet pas toujours de compenser la perte de la THLV - une perte liée au fait qu'en zone tendue la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) perçue par l'État se substitue à la THLV.

ARTICLE 26

Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des **Zones à Faible Émission (ZFE)**, par une rétrocession du produit des amendes de ces ZFE aux collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2025.

ARTICLE 27

Estimation des montants des **prélèvements effectués sur les recettes de l'État** et destinés aux collectivités territoriales en 2024. Leur total est évalué à 44,8 Md€ (soit + 783 M€ par rapport à 2023). Une progression portée par la hausse de la DGF (+ 222,5 M€), la compensation de la réforme de la TLV (+ 24,7 M€), l'évolution tendancielle du FCTVA (+ 364 M€) et l'extension, du périmètre aux aménagements de terrain (+ 250 M€).

ARTICLE 35

Évolution pour 2024 des **crédits de la mission "relations avec les collectivités territoriales"**, qui financent les dotations d'investissement au bloc communal et aux départements, avec un montant porté à 4,27 Md€ en crédits de paiement, et un montant des autorisations d'engagement à 4,36 Md€. La DETR est stable (1,05 Md€) ainsi que la DSIL (570 M€). De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'État renforce le verdissement de ces dotations. Engagé lors de la Loi de Finances pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant).

ARTICLE 52

Prolongation temporaire du bouclier tarifaire en 2024 permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité, dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein, avec moins de 2 M€ de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.

ARTICLE 54

Suppression du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires (FSDAP). Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles primaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1 262 communes.

ARTICLE 56

Répartition détaillée de la DGF en 2024. La DSU progresse de +90 M€ et la DSR de +100 M€. La dotation d'intercommunalité augmente de +90 M€ (30 M€ étant financés par l'État, 60 M€ venant de l'écrêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre). Les dotations de péréquation des départements croissent de +10 M€. Enfin, + 2,5 M€ sont alloués au Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU). Ajustement des indicateurs financiers des départements à la suite du transfert aux communes de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale. Création d'une garantie de sortie pour les communes qui perdent l'éligibilité à la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Précisions et clarifications concernant les dotations des communes nouvelles.

ARTICLE 57

Renforcement de la dotation "biodiversité", qui devient la dotation de "valorisation des aménités rurales" et se voit doter de 100 M€ (soit 58,4 M€ de plus qu'en 2023).

ARTICLE 58

Définition des modalités de répartition de la Dotation pour les Titres Sécurisés (DTS), dont l'enveloppe passe de 52,4 M€ en 2023 à 100 M€ en 2024. L'objectif est donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité. Les modalités de répartition seront précisées par voie réglementaire.

ARTICLE 59

Réforme de la Dotation Particulière aux Élus Locaux (DPEL) dans l'objectif d'étendre des communes de moins de 3 500 habitants aux communes de moins de 10 000 habitants la prise en charge par l'État de la protection fonctionnelle des élus locaux par l'État.

○ Les mesures pour les particuliers

Le projet de loi de finances 2024 prévoit, comme c'est généralement le cas chaque année, l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (**soit une évolution de 4,8%**).

Pour soutenir les revenus des ménages les plus modestes, l'**indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales** (allocations familiales, revenu de solidarité active, etc.) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite.

Les **retraites seront revalorisées** de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux d'environ 4,6% au 1er avril.

Le prêt à taux zéro, destiné à financer la première accession à la propriété, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027. Ce dispositif est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue.

Le régime fiscal du plan d'épargne « avenir climat », créé par le projet de loi relatif à l'industrie verte et qui devrait officiellement voir le jour au plus tard le 1er juillet 2024, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Plusieurs mesures sont adoptées ou reconduites en faveur des étudiants, comme la revalorisation des bourses sur critères sociaux, la prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires, etc.

○ Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont prévus au budget concernant les aides à l'embauche d'alternants.

Depuis la rentrée 2023, la rémunération par l'État des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le projet de loi de finances 2024 transpose en droit interne la directive de l'Union européenne 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. C'est ainsi qu'un niveau minimal d'imposition de 15% est instauré sur les bénéfices des groupes d'entreprises multinationales qui sont implantés en France et des grandes groupes nationaux qui développent leurs activités uniquement en France.

Ce nouvel impôt sera distinct de l'impôt sur les sociétés et sera collecté à partir de 2026.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de cette cotisation est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

○ Les mesures pour la transition écologique

Le projet de loi de finances pour 2024 budgétise 40 Md€ de crédits à la transition écologique (+7 Md€ par rapport à 2023) dans l'objectif de poursuivre :

- ✓ la rénovation de logements et de bâtiments (soutien au dispositif « MaPrimeRénov » qui permet de financer des travaux de rénovation énergétique devant amener un logement à faire un gain énergétique d'au moins 35%).
- ✓ le renouvellement du parc automobile par des véhicules dits « propres » et l'offre de transports plus vertueux et accessibles.
- ✓ la transition de l'agriculture et la protection des forêts.
- ✓ la préservation de la biodiversité et le plan eau (gestion sobre et concertée de la ressource).
- ✓ la compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie qui limite la consommation et les gaspillages de matières premières, d'eau, d'énergies et la production de déchets).
- ✓ transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane).
- ✓ soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie).

SITUATION FINANCIERE

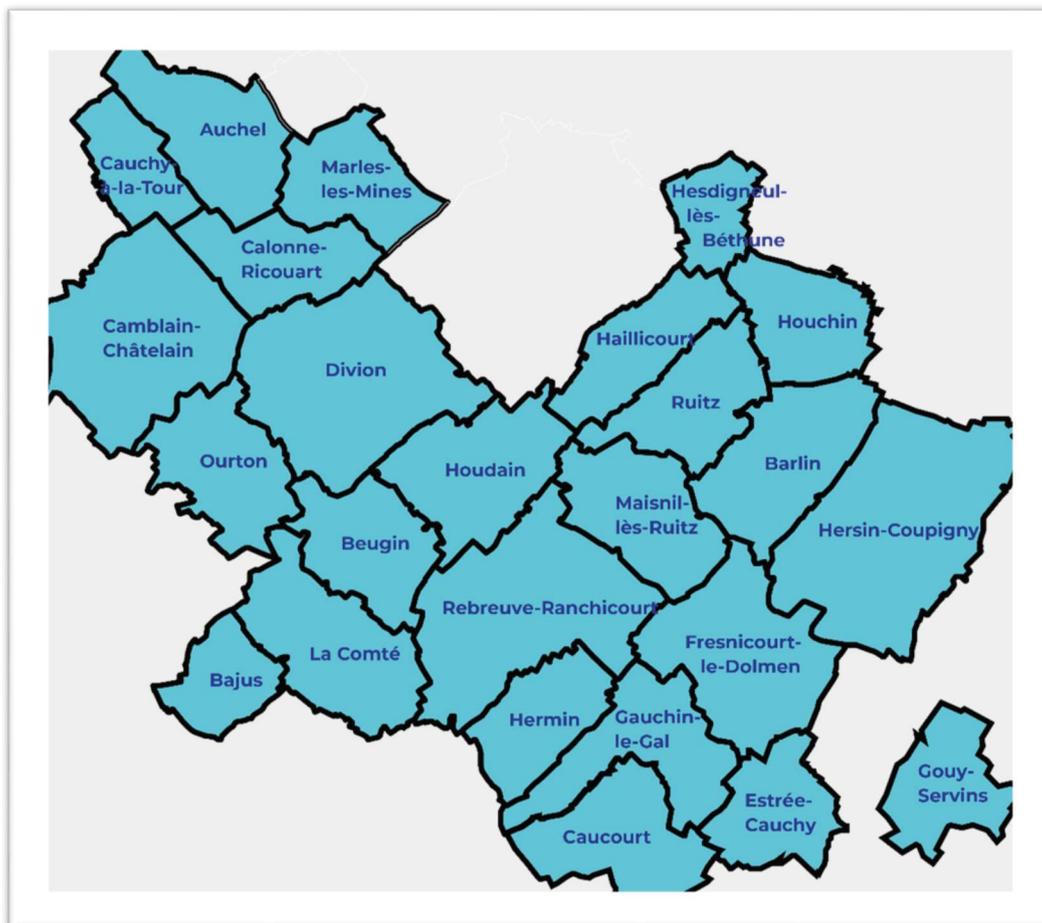
2023

I. Rappel des données de l'établissement public Intercommunal

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Nombre de communes	25	25*
Nombre d'habitants (chiffre DGF 2023)	92 070	69 680
Nombre de compétences (AG compris)	12	12
Nombre moyen de communes adhérentes au Pôle Social (hors EHPAD)	20	20
Nombre moyen de communes adhérentes au Pôle Technique	10	9
Montant du Budget Principal (primitif) en fonctionnement en €	8 187 670€	6 783 114€
Montant de l'ensemble des budgets en fonctionnement en €	14 556 800€	13 364 485€

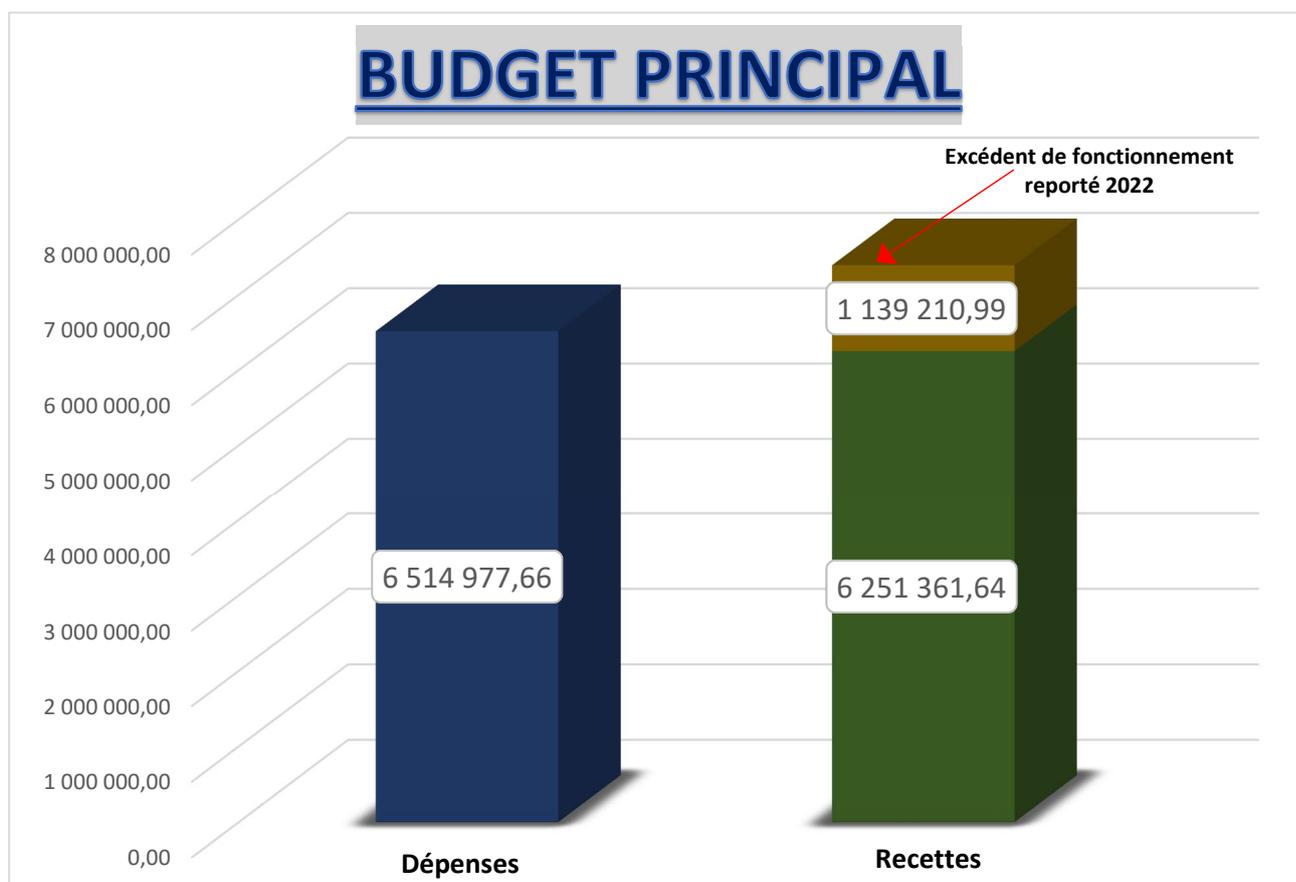
* Retrait du SIVOM de la commune de Bruay-la-Buissière au 01/04/2023

* Adhésion au SIVOM de la commune de Gouy-Servins au 01/10/2023



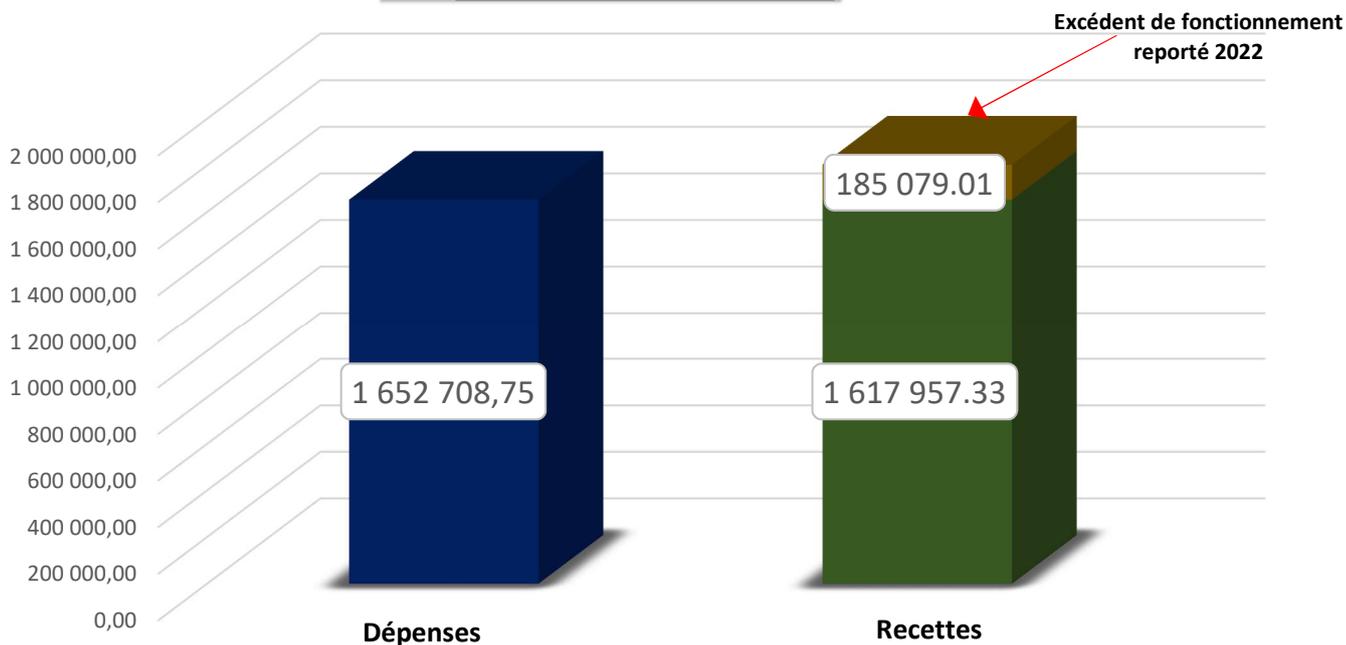
II. PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Afin d'avoir une vision éclairée des grands équilibres de l'exercice à venir, le Rapport d'Orientations Budgétaires présente une projection de ses résultats anticipés.



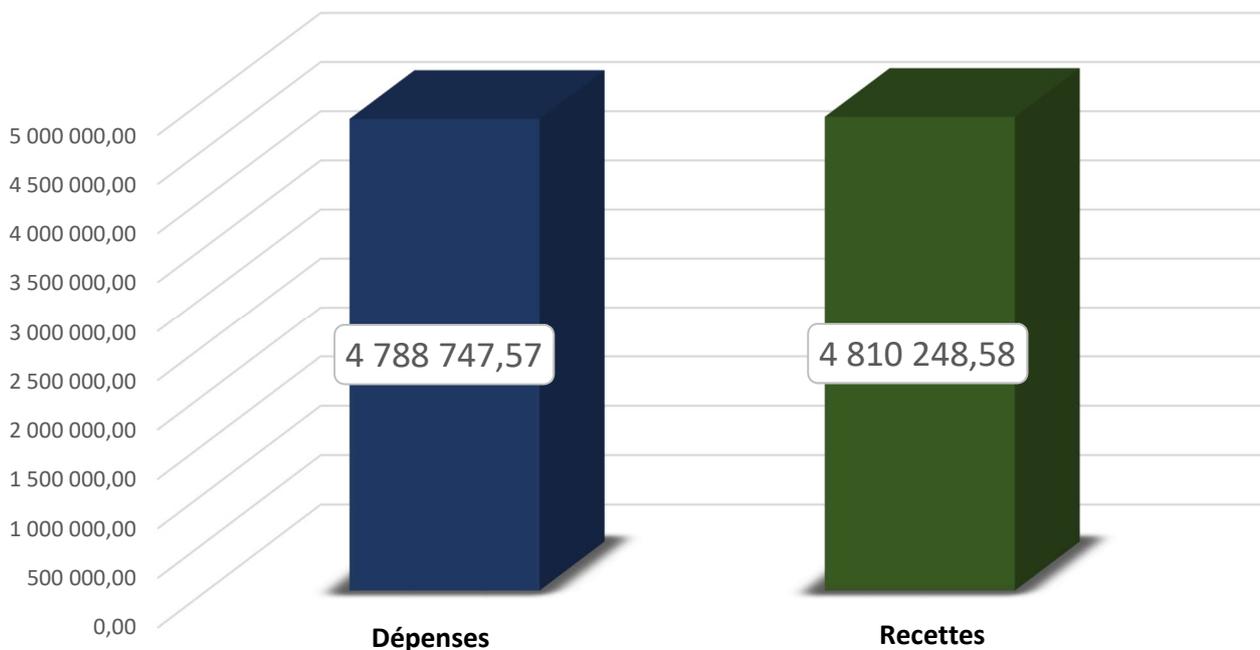
Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section de fonctionnement à fin 2023 est évalué à un **solde positif de 875 594.97€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2024 du Budget Principal.

BUDGET SSIAD



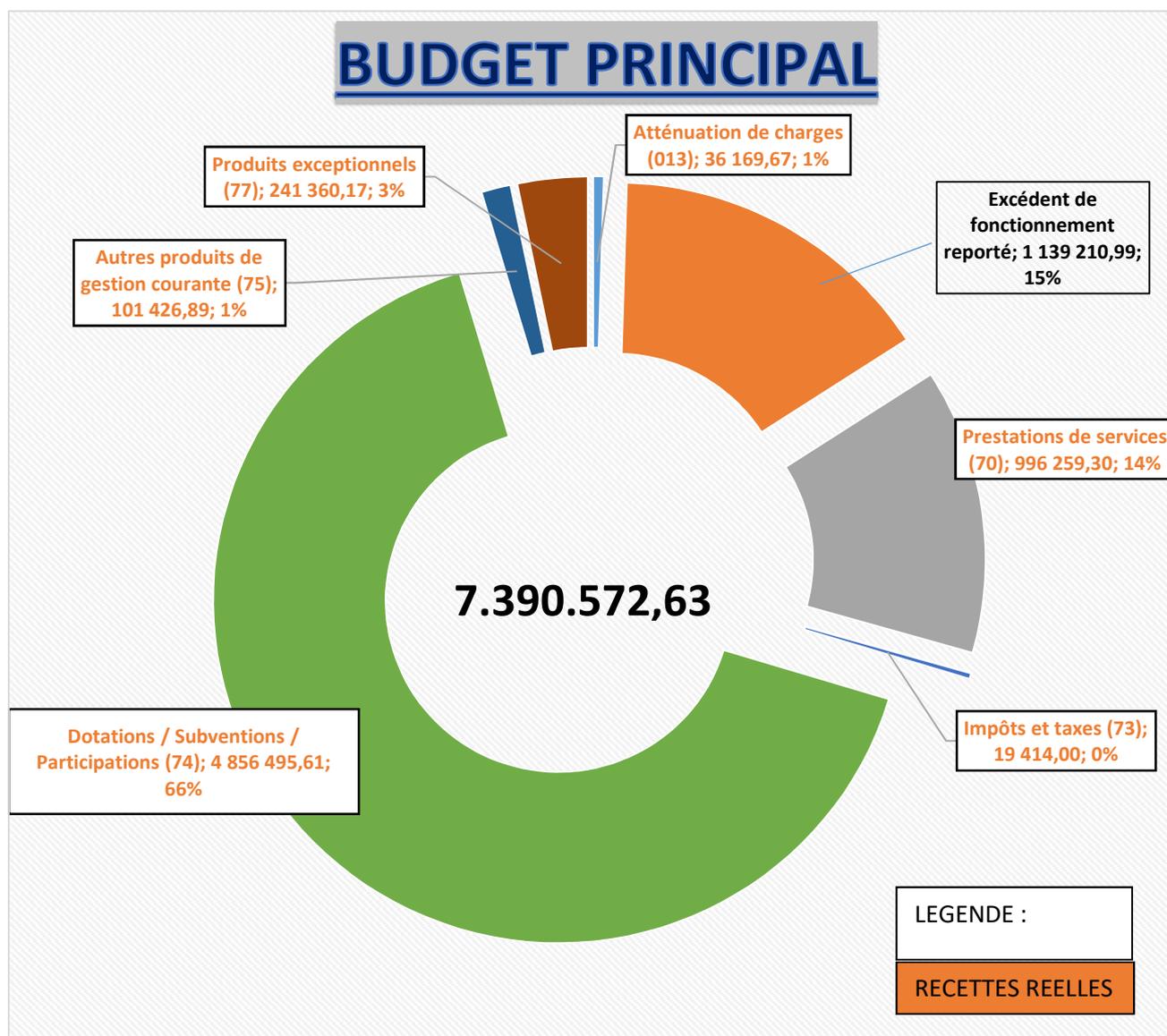
Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section de fonctionnement à fin 2023 est évalué à un **solde positif de 150 327,59€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2024 du Budget Annexe SSIAD.

BUDGET EHPAD



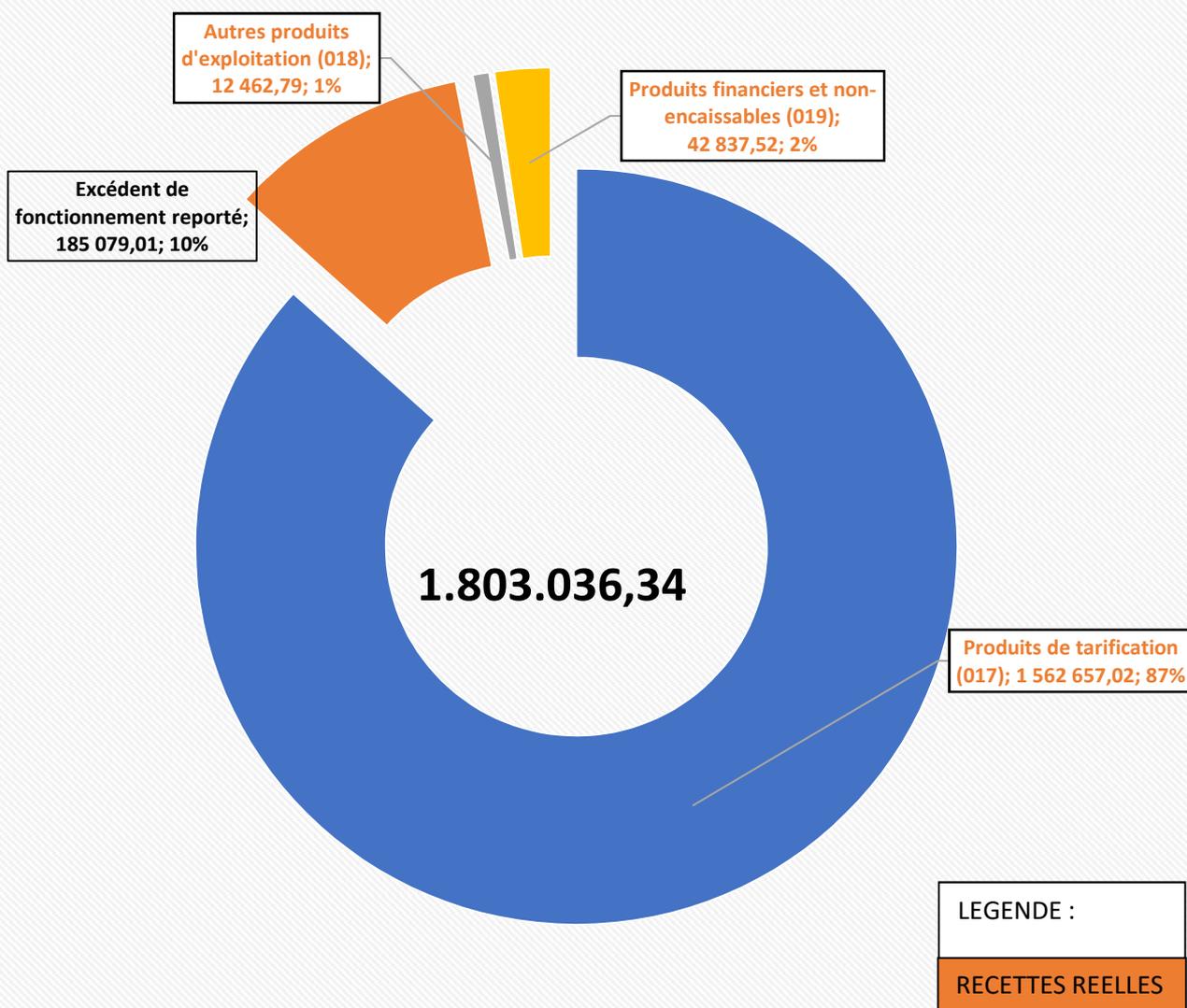
Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section de fonctionnement à fin 2023 est évalué à un **solde positif de 21 501,01€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2024 du Budget Annexe EHPAD.

A.PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



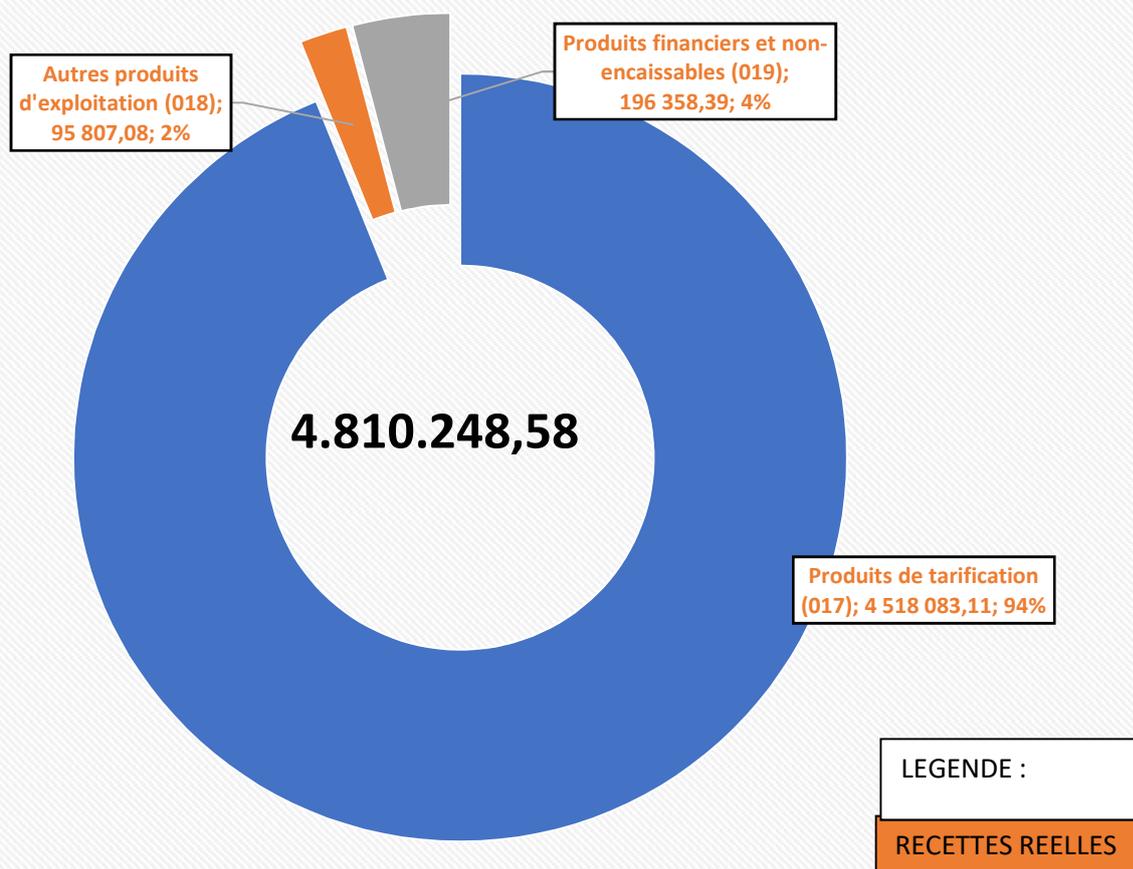
Elles regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement du SIVOM, les participations, les subventions et les dotations en demeurant le pilier central. Elles se réaliseraient à hauteur de **66%** soit **4 856 495.61€** en 2023.

BUDGET SSIAD



Elles regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement des SSIAD, les produits de tarification en demeurant le pilier central. Elles se réaliseraient à hauteur de 87% soit **1 562 657.02€** en 2023.

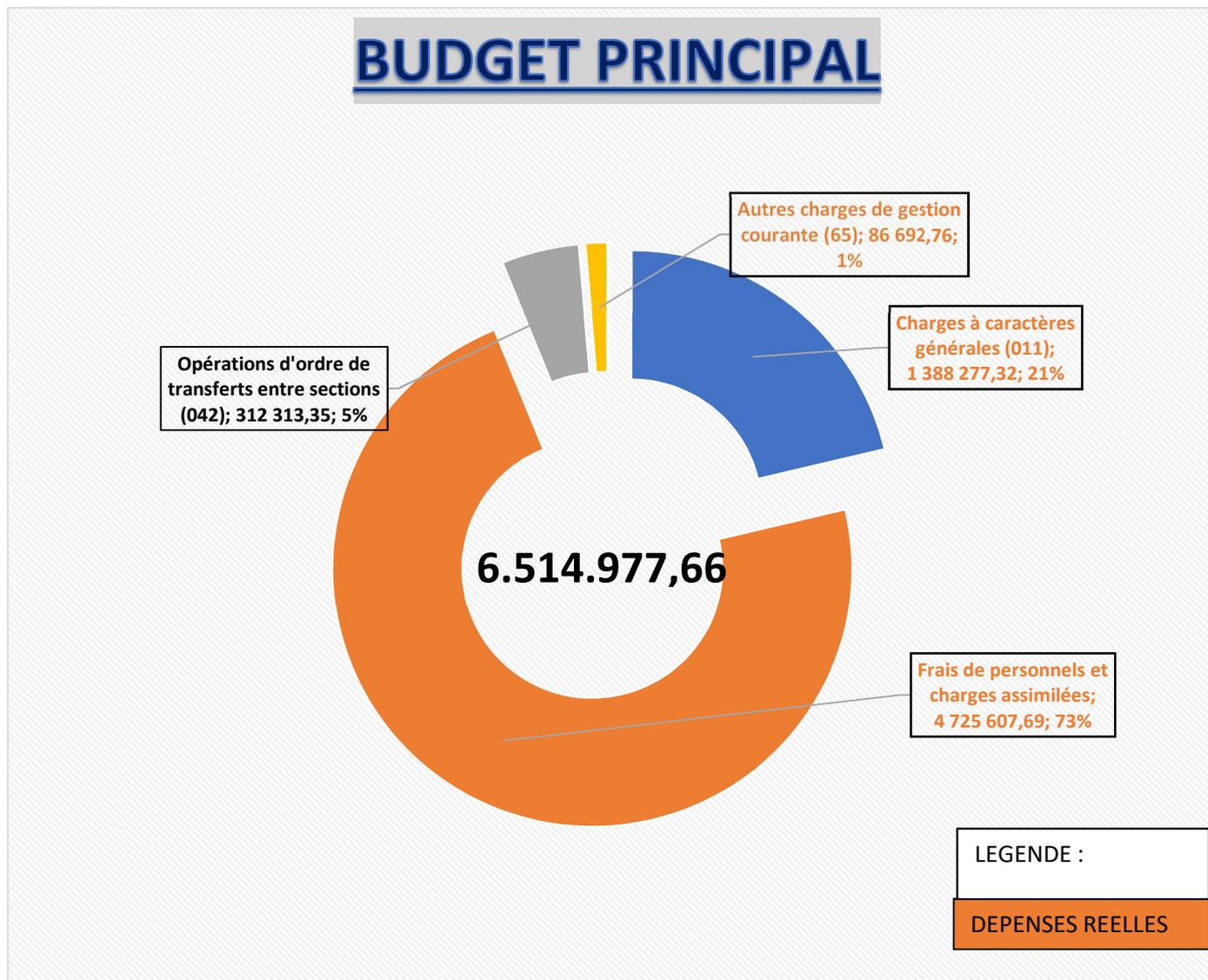
BUDGET EHPAD



Elles regroupent les recettes affectées prioritairement au fonctionnement de l'EHPAD, les produits de tarification en demeurant le pilier central.

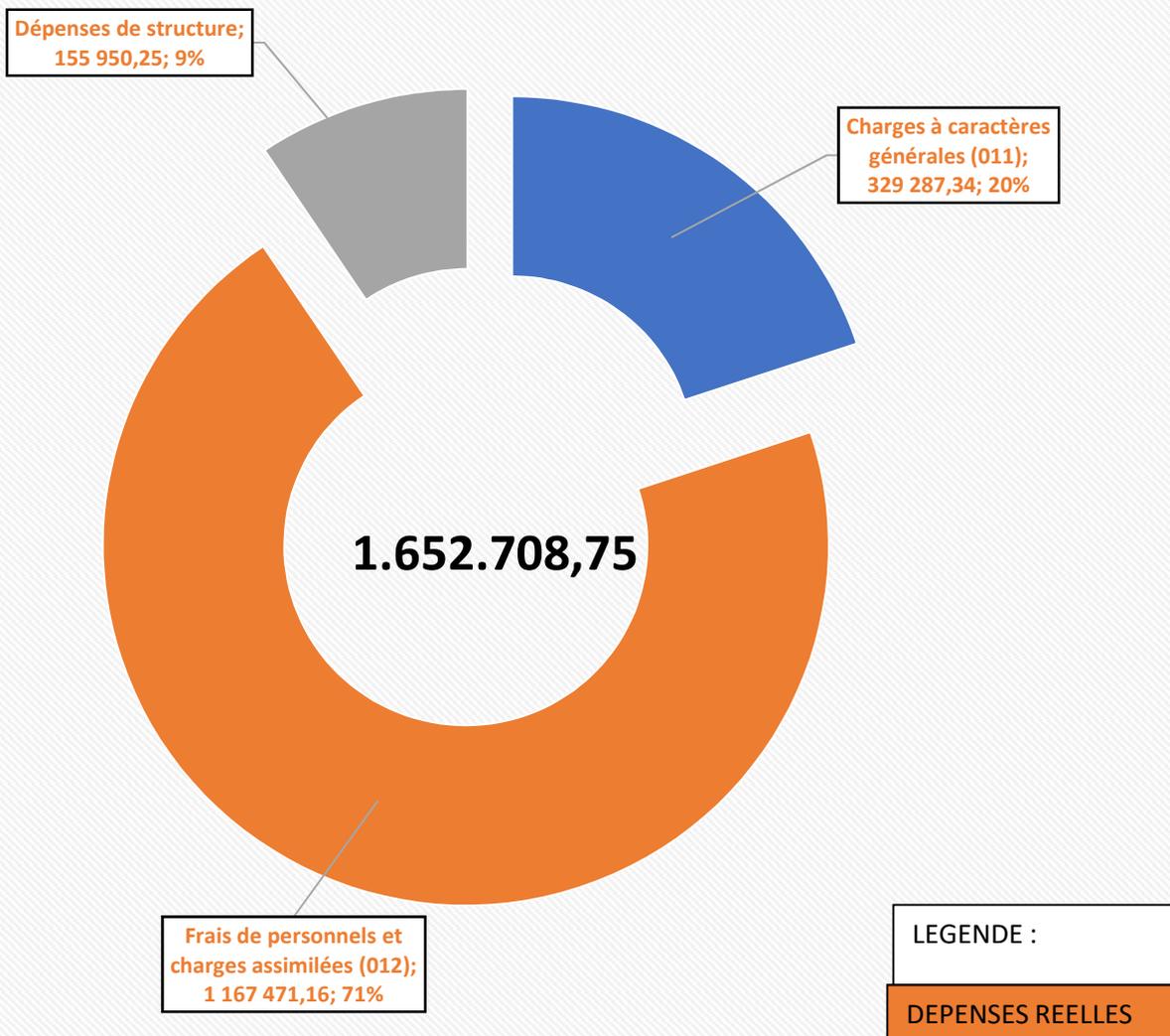
Elles se réaliseraient à hauteur de 94% soit **4 518 083.11 €** en 2023.

B. PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



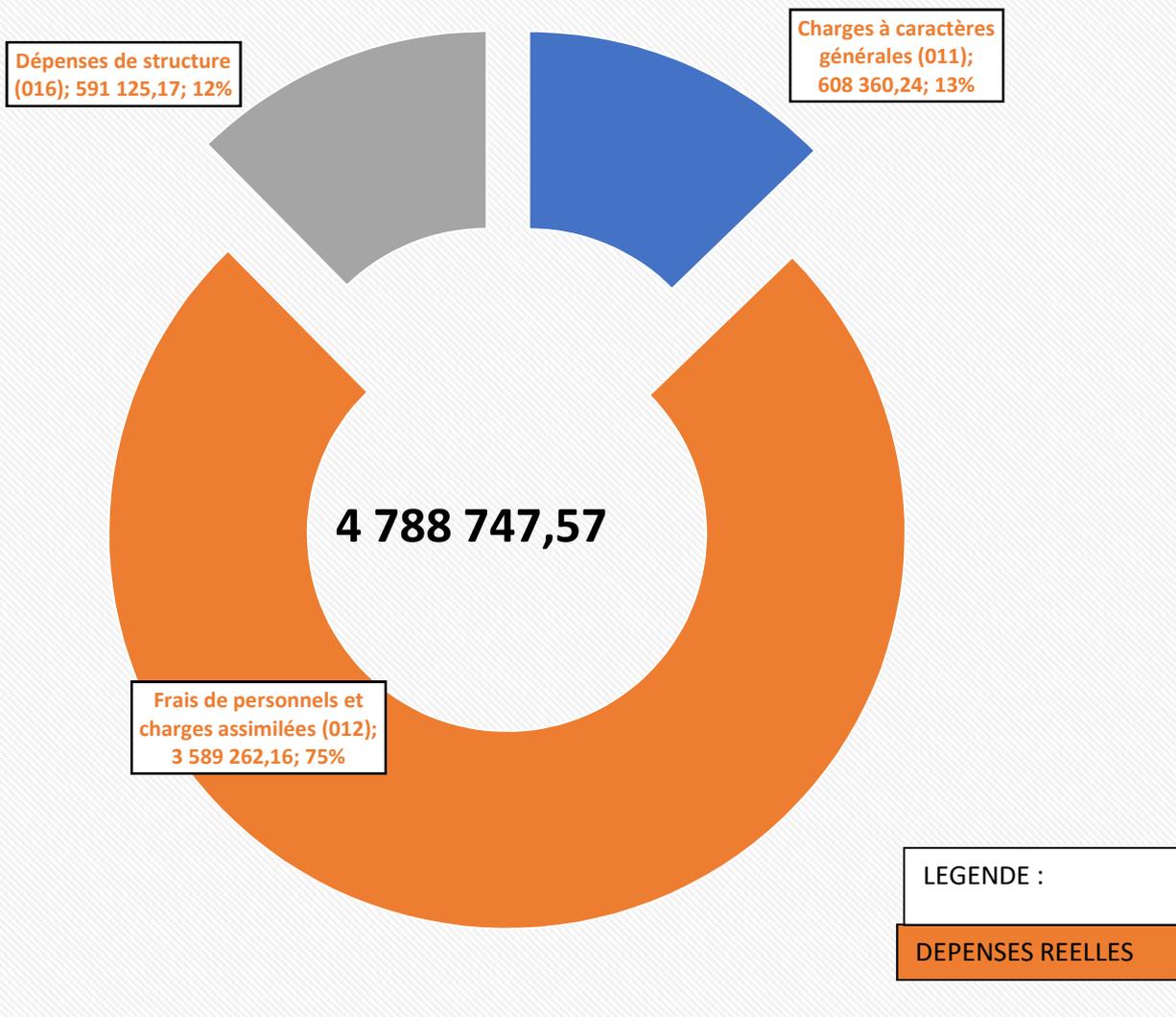
Elles regroupent les dépenses affectées prioritairement au fonctionnement du SIVOM, la masse salariale en demeurant le poste central. Elles se réaliseraient à hauteur de 73% soit **4 725 607.69 €** en 2023.

BUDGET SSIAD



Elles regroupent les dépenses affectées prioritairement au fonctionnement du SSIAD. La masse salariale en demeurant le poste central. Elles se réaliseraient à hauteur de 71% soit **1 167 471.16 €** en 2023.

BUDGET EHPAD



Elles regroupent les dépenses affectées prioritairement au fonctionnement de l'EHPAD.
La masse salariale en demeurant le poste central.
Elles se réaliseraient à hauteur de 75% soit **3 589 262.16 €** en 2023.

*C. PROJECTION DE REALISATION 2023
FACE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*

BUDGET PRINCIPAL

	Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 Projeté	% Evolution
REELLES	011	Charges à caractères général	1 276 728,99	1 388 277,32	8,74%
REELLES	012	Frais de personnel et charges assimilées	5 564 796,84	4 725 607,69	-15,08%
	042	Opération d'ordres de transfert	302 512,05	312 313,35	3,24%
REELLES	65	Autres charges de gestion courante	81 488,34	86 692,76	6,39%
REELLES	66	Charges financières	3 862,61	1 978,50	-48,78%
REELLES	67	Charges exceptionnelles	0,00	108,04	
	Total DEPENSES		7 229 388,83	6 514 977,66	-9,88%
	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 302 990,64	1 139 210,99	-12,57%
REELLES	013	Atténuations de charges	52 801,52	36 169,67	-31,50%
	042	Opérations d'ordres de transfert		236,00	
REELLES	70	Prestations de services	999 028,71	996 259,30	-0,28%
REELLES	73	Impôts et taxes	19 206,00	19 414,00	1,08%
REELLES	74	Dotations, Subventions et Participations	5 583 543,21	4 856 495,61	-13,02%
REELLES	75	Autres produits de gestion courante	99 135,11	101 426,89	2,31%
REELLES	77	Produits exceptionnels	311 095,59	241 360,17	-22,42%
	Total RECETTES		8 367 800,78	7 390 572,63	-11,68%
	RESULTAT DE L'EXERCICE		1 138 411,95	875 594,97	-23,09%

Les **charges à caractère général** ont connu une évolution de 8.74% en 2023 par rapport à 2022.

Cette évolution est principalement expliquée par :

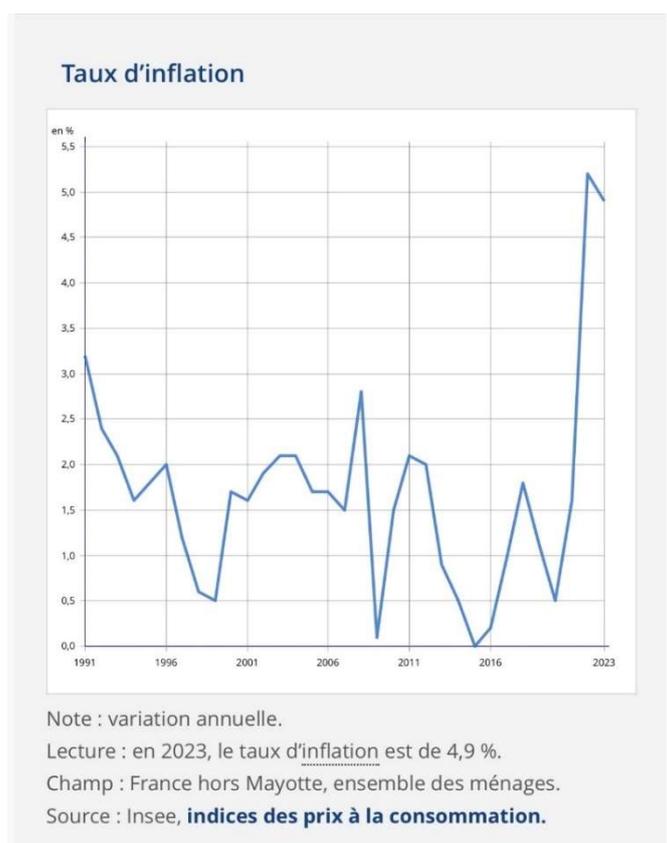
- L'augmentation des prix pour le carburant à hauteur de 30 000€,
- Le paiement des loyers sur six mois (bail non conforme sur 2022) à hauteur de 40 000€,
- L'enveloppe des prestations de services qui a augmenté de 90 000€ (liées à des subventions obtenues fin d'année 2022 lors des appels à projets),
- L'augmentation des frais de maintenance à 8 000€,
- Et l'inflation de cette année (voir graphique ci-dessous).

Si l'évolution de la valeur du point d'indice a été gelé de 2010 à 2016, puis de février 2017 à juin 2022, une revalorisation du point d'indice de + 3,5 % a été décidée à compter du 1er juillet 2022, puis de + 1,5 % au 01.07.2023. Toutefois, les **frais de personnel** ont baissé de 839 189€.

A noter que les charges à caractère général du budget principal (011) n'augmentent que d'environ 9% pour le budget principal, contre près de 31% sur le budget SSIAD et près de 25% sur le budget EHPAD.

Cette baisse résulte du transfert d'effectifs vers la commune de Bruay-la-buissière à compter du 1^{er} avril 2023 et de la réorganisation effectuée en avril de la même année.

Concernant les recettes, une baisse de 727 048€ est constatée sur les participations des communes qui s'explique par le retrait de la commune de Bruay-la-Buissière.



BUDGET SSIAD

	Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 Projeté	% Evolution
REELLES	011	Charges à caractères général	251 960,72	329 287,34	30,69%
REELLES	012	Frais de personnel et charges assimilées	984 883,33	1 167 471,16	18,54%
REELLES	016	Dépenses de structure	87 728,99	155 950,25	77,76%
Total DEPENSES			1 324 573,04	1 652 708,75	24,77%
	002	Excédent de fonctionnement reporté	66 877,29	185 079,01	176,74%
REELLES	017	Produits de tarification	1 438 785,65	1 562 657,02	8,61%
REELLES	018	Autres produits de tarification	23 629,37	12 462,79	-47,26%
REELLES	019	Produits financiers	30 359,74	42 837,52	41,10%
Total RECETTES			1 559 652,05	1 803 036,34	15,61%
RESULTAT DE L'EXERCICE			235 079,01	150 327,59	-36,05%

Les charges à caractère général ont connu une évolution de 30.69% en 2023 par rapport à 2022.

Cette évolution est principalement expliquée par l'inflation de cette année (carburants, consommables, ...).

Les frais de personnel ont également augmenté de 18.54 % par rapport à 2022, partiellement expliqué par l'augmentation du point d'indice.

BUDGET EHPAD

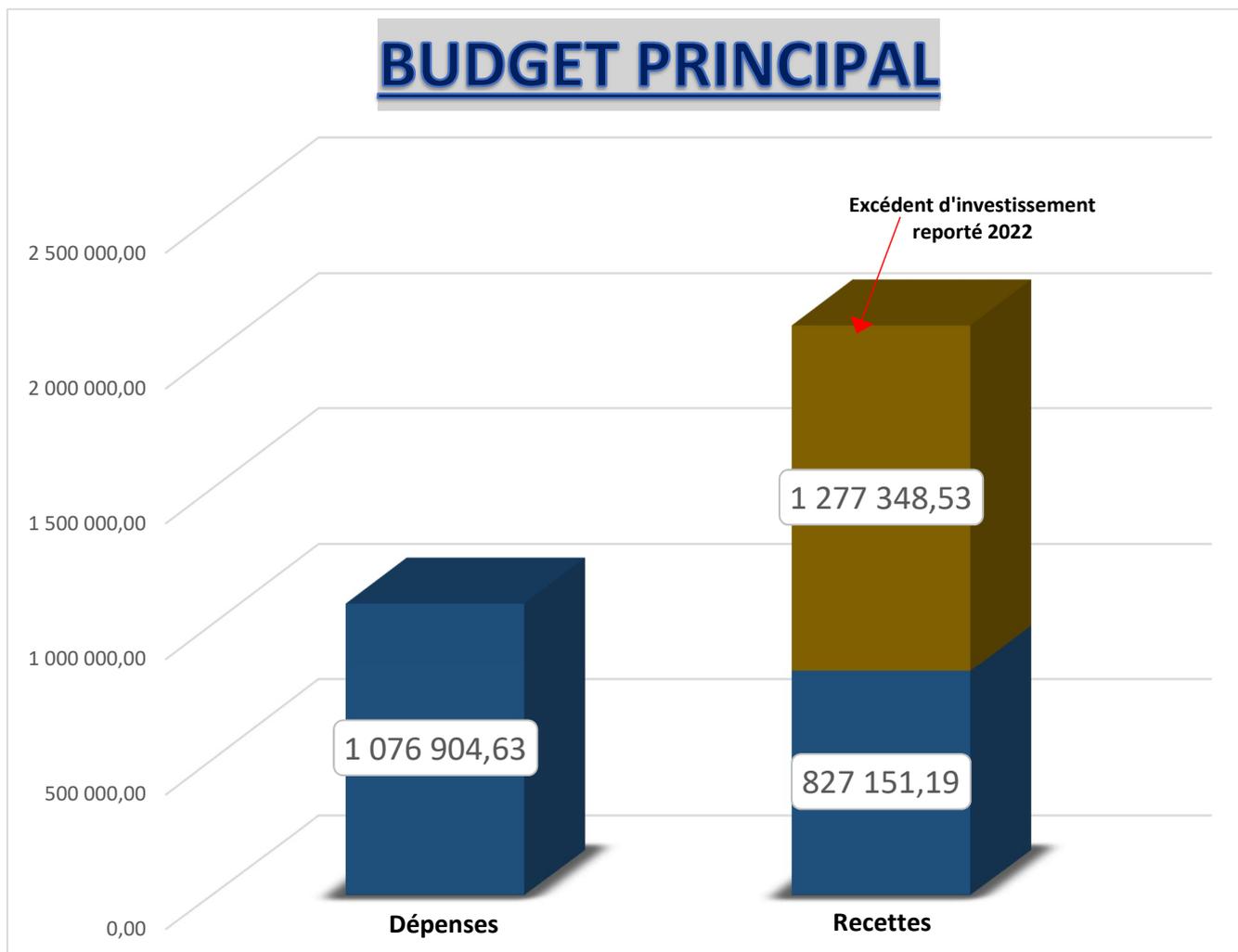
	Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 Projeté	% Evolution
REELLES	011	Charges à caractères général	487 096,63	608 360,24	24,90%
REELLES	012	Frais de personnel et charges assimilées	3 357 282,09	3 589 262,16	6,91%
REELLES	016	Dépenses de structure	584 198,40	591 125,17	1,19%
		Total DEPENSES	4 428 577,12	4 788 747,57	8,13%
REELLES	017	Produits de tarification	4 335 232,43	4 518 083,11	4,22%
REELLES	018	Autres produits de tarification	55 842,49	95 807,08	71,57%
REELLES	019	Produits financiers	172 551,25	196 358,39	13,80%
		Total RECETTES	4 563 626,17	4 810 248,58	5,40%
		RESULTAT DE L'EXERCICE	135 049,05	21 501,01	-84,08%

Les charges à caractère général ont connu une évolution de 24.90% en 2023 par rapport à 2022.

Cette évolution est principalement expliquée par l'inflation de cette année (denrées alimentaires, consommables, ...).

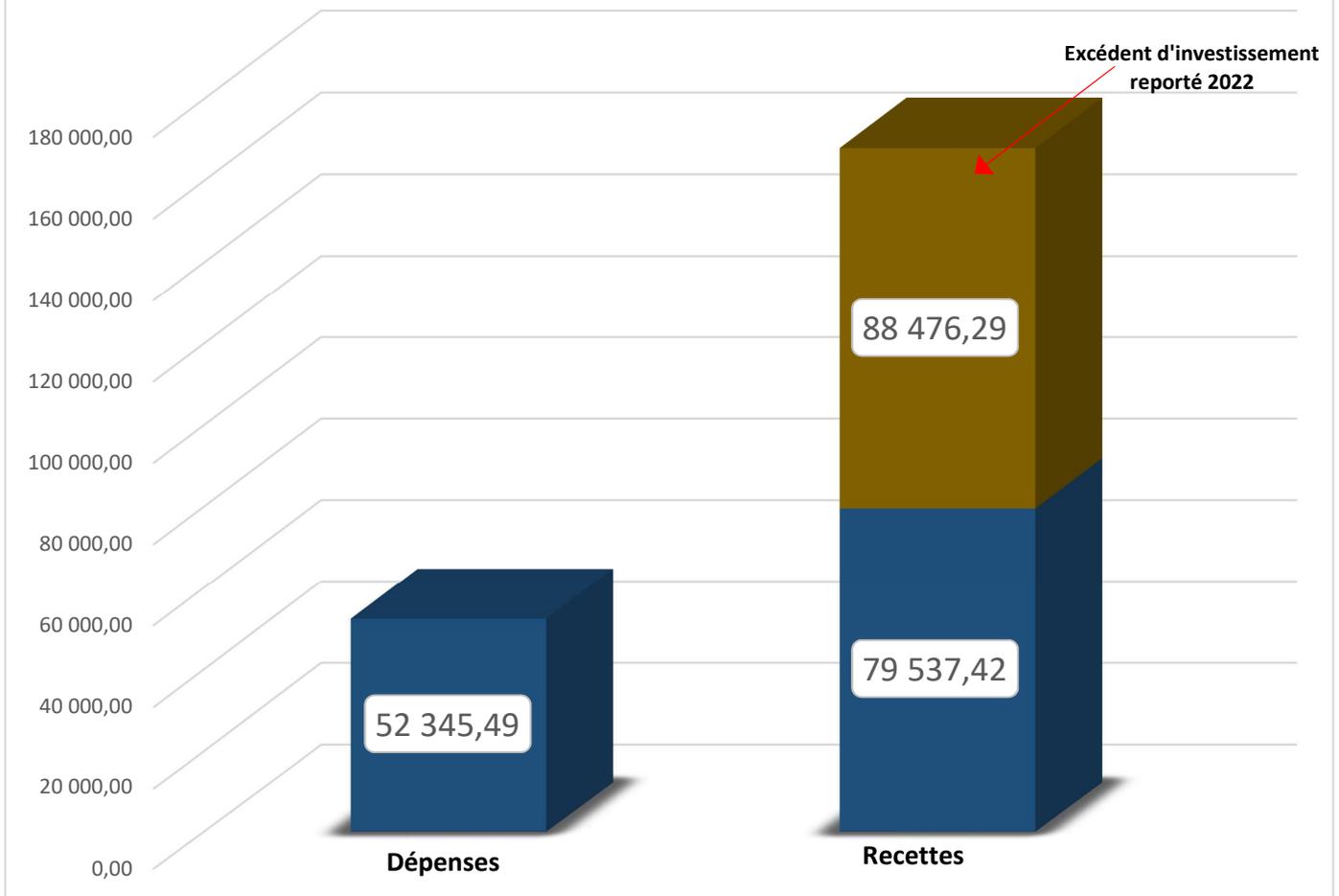
Les frais de personnel ont également augmenté de 6.91 % par rapport à 2022, partiellement expliqué par l'augmentation du point d'indice.

III. PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DE LA SECTION INVESTISSEMENT



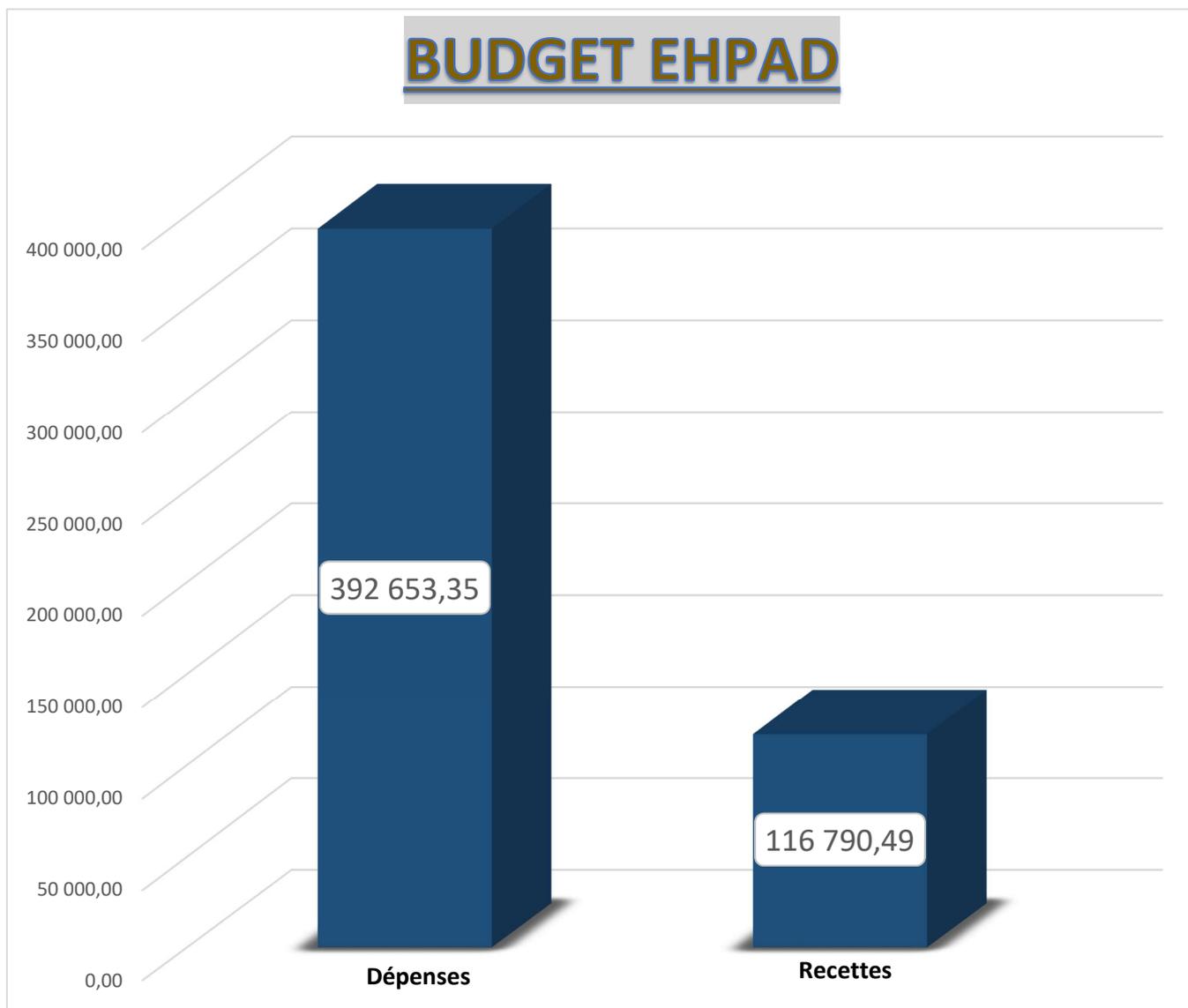
Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section d'investissement à fin 2023 est évalué à un **solde positif de 1 027 595,09€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2024 du Budget Principal.

BUDGET SSIAD



Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section d'investissement à fin 2023 est évalué à un **solde positif de 115 668,22€**, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2024 du Budget du SSIAD.

BUDGET EHPAD

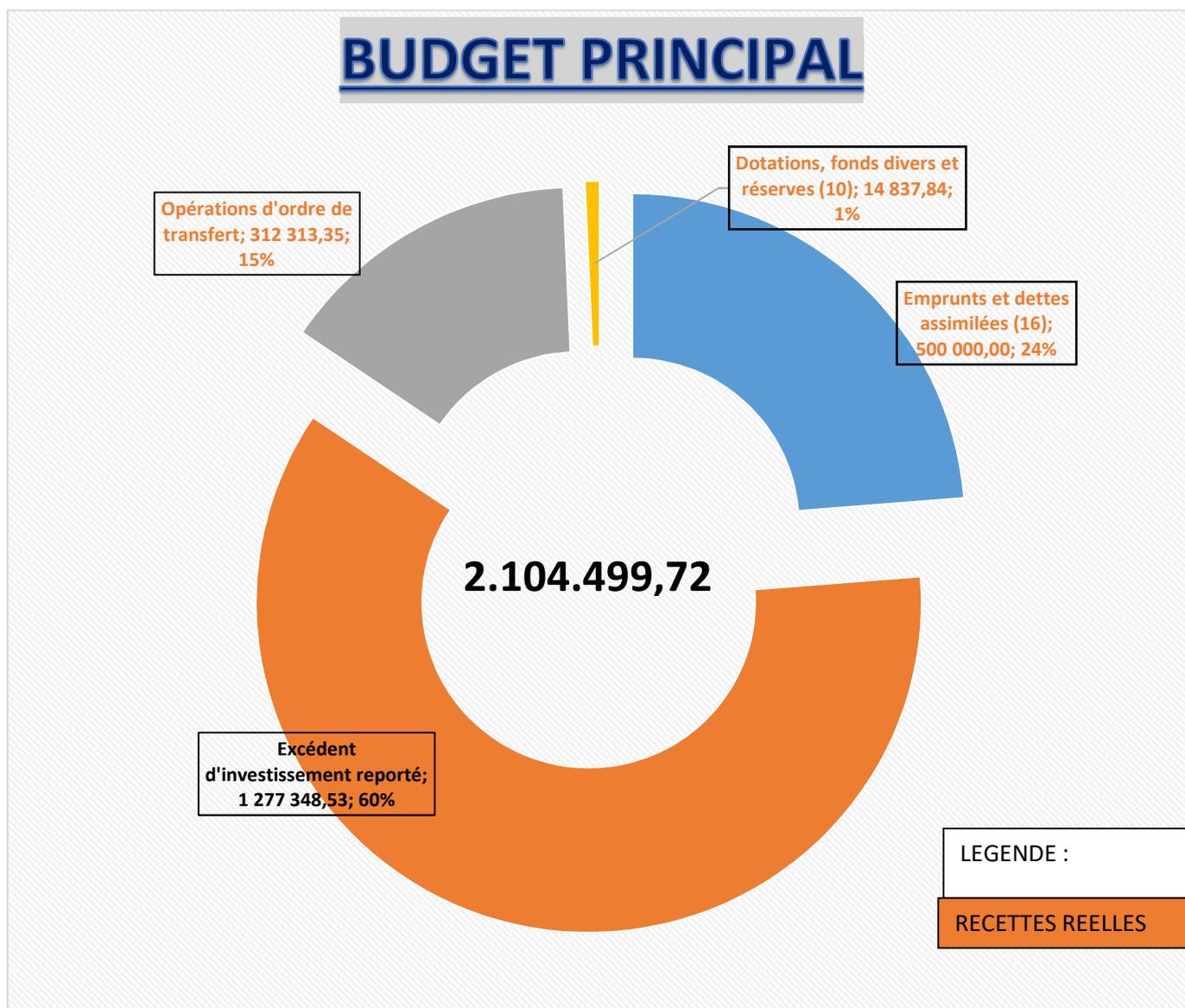


Le résultat consolidé (tout ordre) pour la section d'investissement à fin 2023 est évalué à un **solde négatif de 275 862,86 €**, du Budget Annexe EHPAD.

Cette situation s'explique par le manque de capacité d'autofinancement permettant de financer des investissements, d'où la faiblesse des recettes liées aux dotations d'amortissement, auquel s'ajoute l'impact du remboursement en capital des deux prêts immobiliers. A signaler néanmoins qu'un prêt immobilier s'est éteint en 2023, avec le mandatement du dernier remboursement à hauteur de 185 249.10€.

Il reste 3 échéances de prêt d'un montant de 90 859,71€ à mandater sur les 3 années 2024, 2025, 2026.

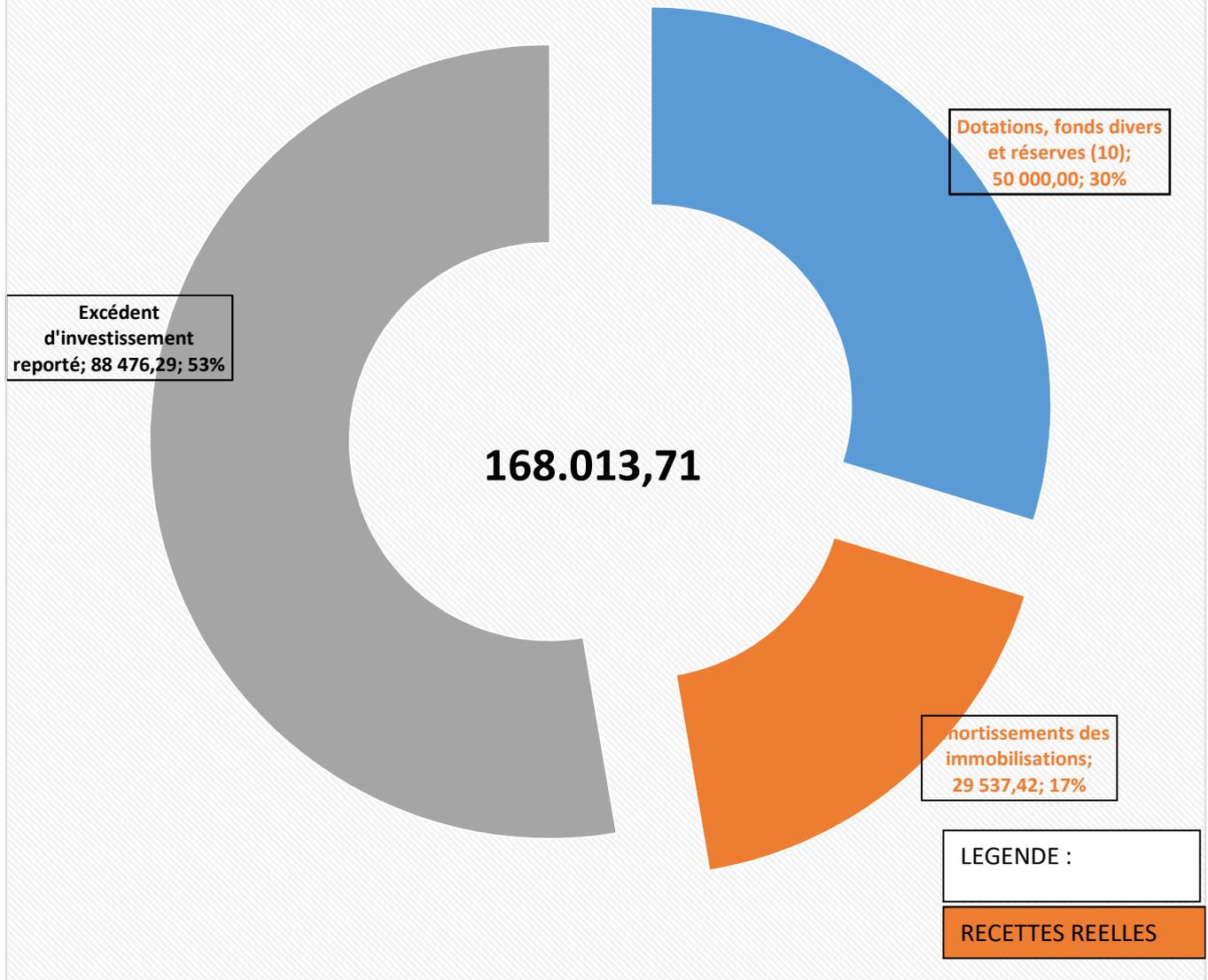
A. PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



La principale recette d'investissement concerne le prêt réalisé pour le financement des bâtiments à Calonne-Ricouart à hauteur de 500 000€.

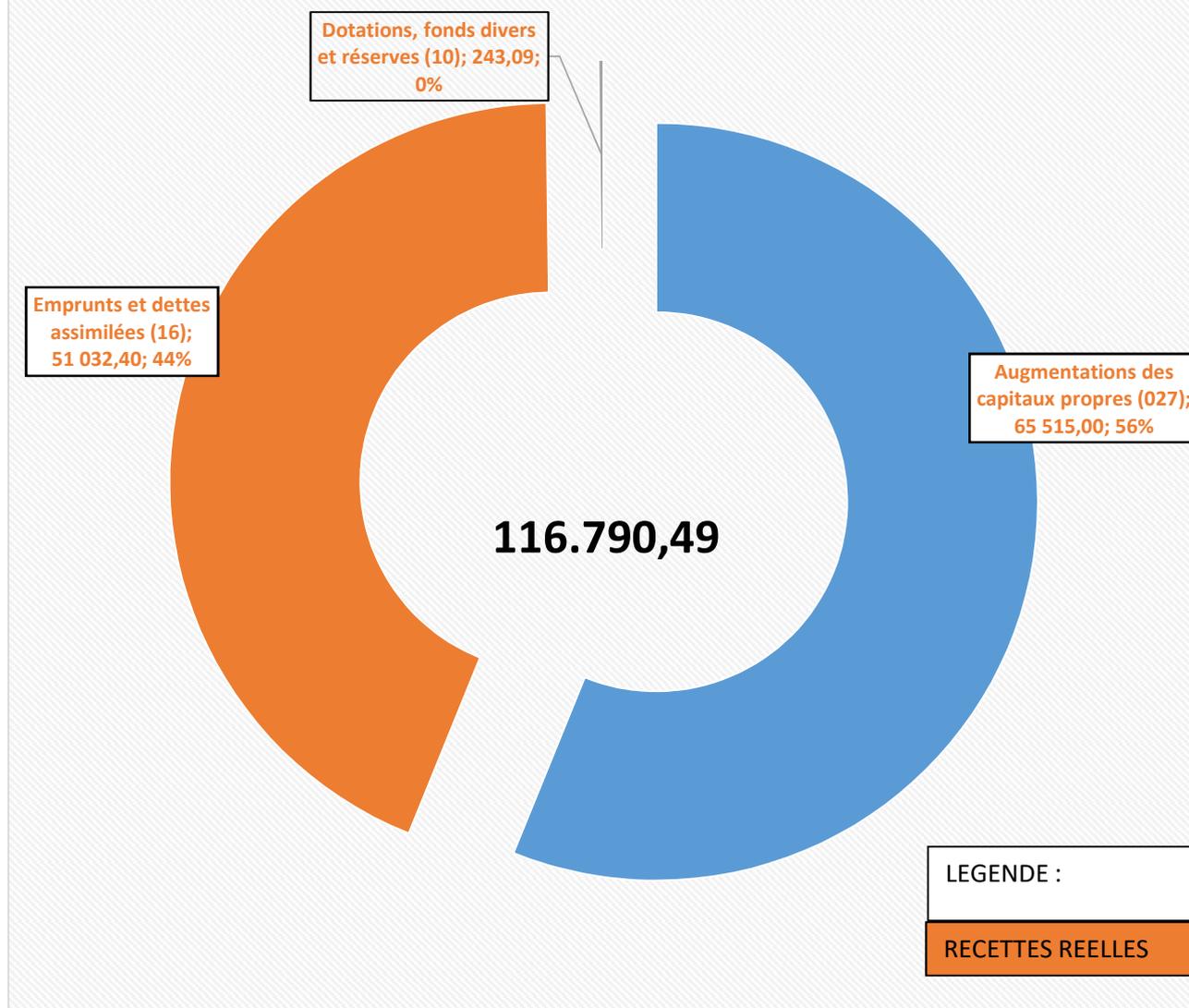
Les dotations d'amortissement représentent 312 313.35€

BUDGET SSIAD



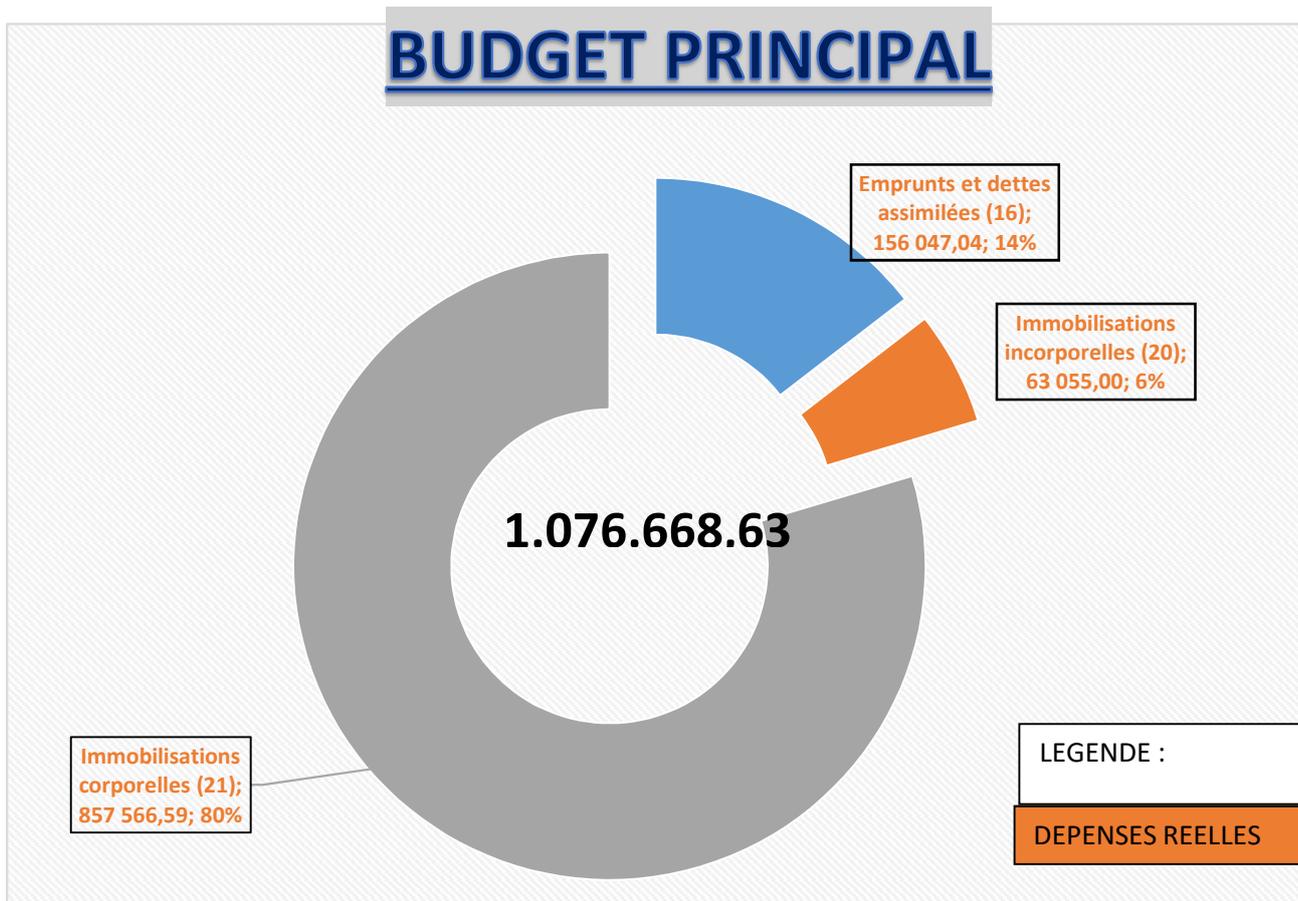
La recette d'investissement au budget SSIAD concerne l'affectation de 50 000€ du budget de fonctionnement.

BUDGET EHPAD



La principale recette d'investissement concerne un plan d'aide à l'investissement par le département à hauteur de 65 515€. La part liée au compte 16 à hauteur de 51 032€ concerne les dépôts de caution des résidents.

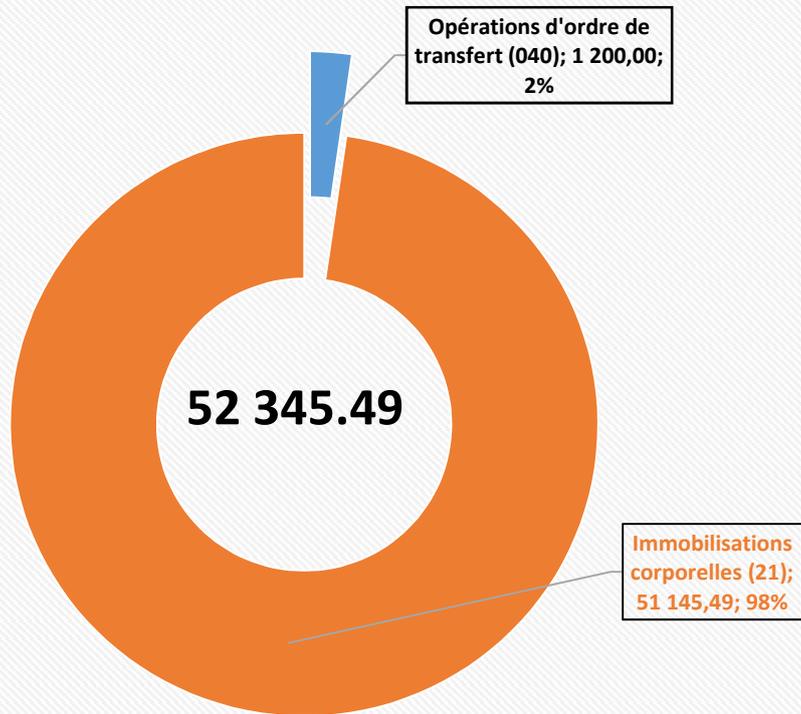
B. PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les deux principales dépenses concernent l'achat des bâtiments de Calonne-Ricouart et le paiement du camion Ampliroll (livré premier trimestre 2023).

A noter qu'en 2025, le remboursement de la dette CNRACL d'un montant annuel de 116 556€ s'éteindra. Le dernier versement d'un montant de 9 721.11€ aura lieu en janvier 2025.

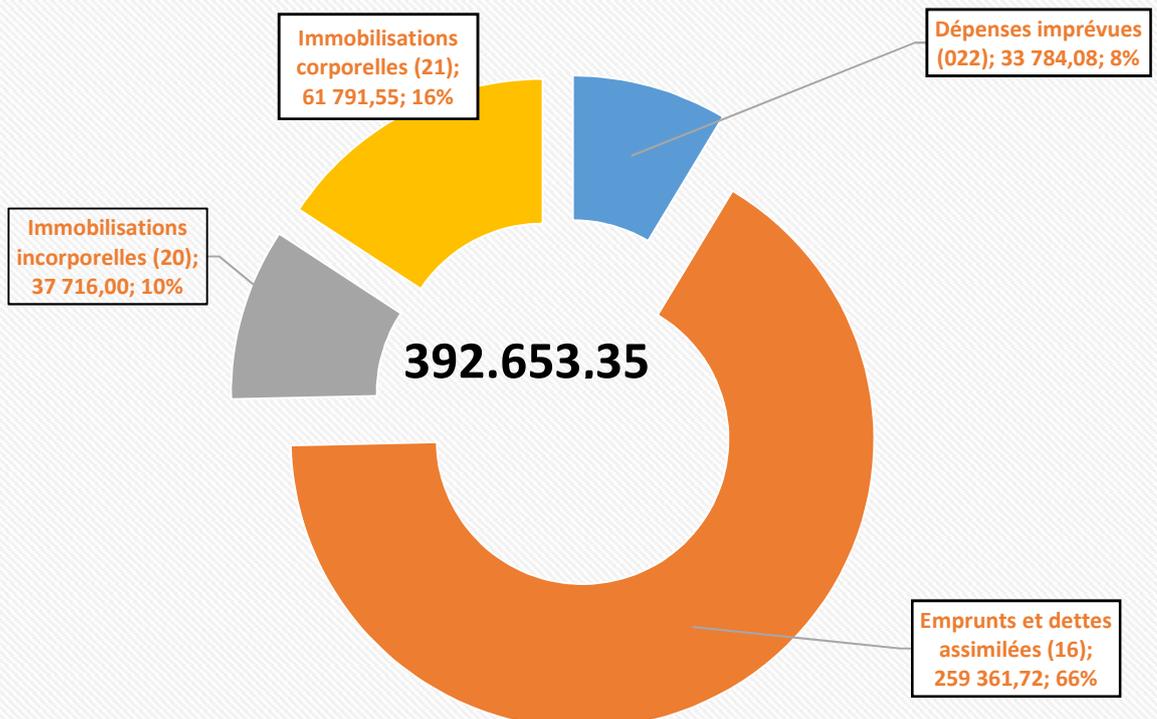
BUDGET SSIAD



LEGENDE :

DEPENSES REELLES

BUDGET EHPAD



C. PROJECTION DE RÉALISATION 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 Projeté	% Evolution
	040 Opérations d'ordre de transferts	236,00	236,00	0,00%
REELLES	16 Emprunts et dettes	154 162,94	156 047,04	1,22%
REELLES	20 Immobilisations incorporelles	864,00	63 055,00	7198,03%
REELLES	21 Immobilisations corporelles	289 839,22	857 566,59	195,88%
	Total DEPENSES	445 102,16	1 076 904,63	141,95%
	001 Excédent d'investissement reporté	1 395 153,47	1 277 348,53	-8,44%
	040 Opérations d'ordre de transferts	302 512,05	312 313,35	3,24%
REELLES	10 Dotations, fonds divers et réserves	24 785,17	14 837,84	-40,13%
REELLES	16 Emprunts et dettes		500 000,00	
	Total RECETTES	1 722 450,69	2 104 499,72	22,18%
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 277 348,53	1 027 595,09	-19,55%

Le compte 20 des immobilisations incorporelles est en augmentation du fait des frais d'études avec le paiement de l'acompte de 80% de la tranche ferme de l'AMO cuisine centrale à hauteur de 45 084€ et de l'AMO pour l'implantation du siège à hauteur de 10 200€.

Le compte 21 des immobilisations corporelles est également en augmentation du fait notamment de l'acquisition du camion AMPIROL (227 622€) et de divers travaux pour l'installation des services techniques au Parc d'Entreprise Brunehaut à hauteur de 26 436€ (fourniture et pose de cloisons, de revêtement de sol, fourniture et pose de cabines de douches ...).

Le service espaces verts s'est aussi doté d'un broyeur de végétaux d'un montant de 23 430 € et d'une débroussailleuse thermique à hauteur de 1548€.

Le service de portage de repas a également fait l'acquisition de sa chambre froide, implantée dans les locaux du Parc d'Entreprises Brunehaut, à hauteur de 21 948€.

BUDGET SSIAD

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 Projeté	% Evolution
040	Opérations d'ordre de transfert	1 200,00	1 200,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	112 114,28	51 145,49	-54,38%
Total DEPENSES		113 314,28	52 345,49	-53,81%
001	Excédent d'investissement reporté	135 117,78	88 476,29	-34,52%
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 147,68	50 000,00	-4,12%
28	Amortissements des immobilisations	14 525,11	29 537,42	103,35%
Total RECETTES		201 790,57	168 013,71	-16,74%
RESULTAT DE L'EXERCICE		88 476,29	115 668,22	30,73%

En ce qui concerne le SSIAD, les dépenses d'investissement ont baissé en 2023 par rapport à 2022, année durant laquelle le service avait fait l'acquisition de 7 véhicules de service pour 112 114.28€.

Le service a néanmoins acheté en 2023 deux Renault Clio pour 35 480€, des tablettes tactiles, des téléphones portables, des écrans d'ordinateur, un copieur et divers matériels informatiques.

BUDGET EHPAD

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023 Projeté	% Evolution
022	Dépenses imprévues		33 784,08	
16	Emprunts et dettes	242 583,11	259 361,72	6,92%
20	Immobilisations incorporelles		37 716,00	
21	Immobilisations corporelles	40 267,27	61 791,55	53,45%
Total DEPENSES		282 850,38	392 653,35	38,82%
027	Augmentations des capitaux propres		65 515,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	342,52	243,09	-29,03%
16	Emprunts et dettes		51 032,40	
Total RECETTES		342,52	116 790,49	33997,42%
RESULTAT DE L'EXERCICE		-282 507,86	-275 862,86	-2,35%

En ce qui concerne les EHPAD, un logiciel métier a été acheté avec des financements de l'ARS et mis en place en 2023, ainsi que les formations aux personnels, permettant notamment la traçabilité des soins et les échanges avec les pharmacies, pour 36 132€.

Les châssis de fenêtre des petits salons de l'EHPAD de MAISNIL (rez de chaussée et étage, côté église) ont été changés à neuf avec ajout de volets roulants, pour la prévention et la lutte contre la canicule, pour 14 651,52€.

Un four basse température (en partie subventionné par le Département), a été acheté pour la cuisine centrale, pour un montant de 14 651,62€ ; ainsi qu'une sauteuse gaz pour 8136€.

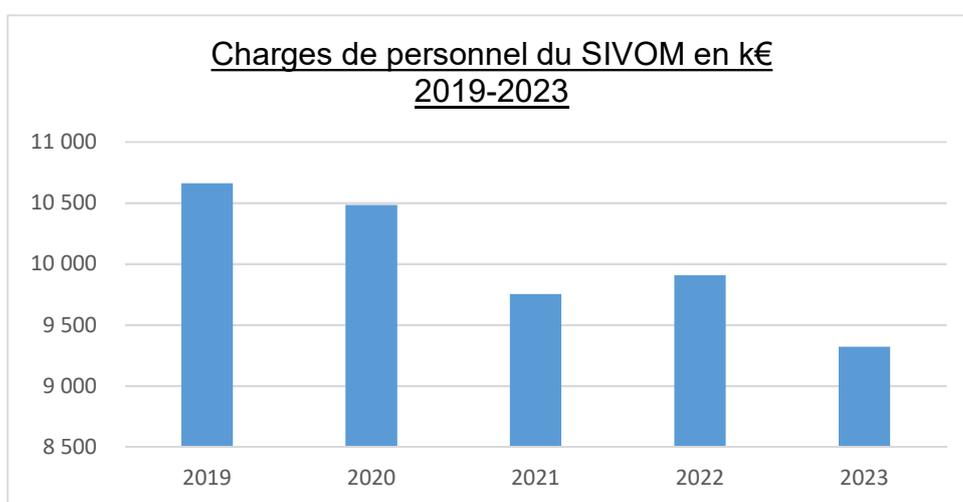
Les oreillers de l'ensemble des résidents ont été renouvelés à neuf, pour 2565€.

Deux plateformes de pesée ont été achetées pour 4110€.

IV. EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

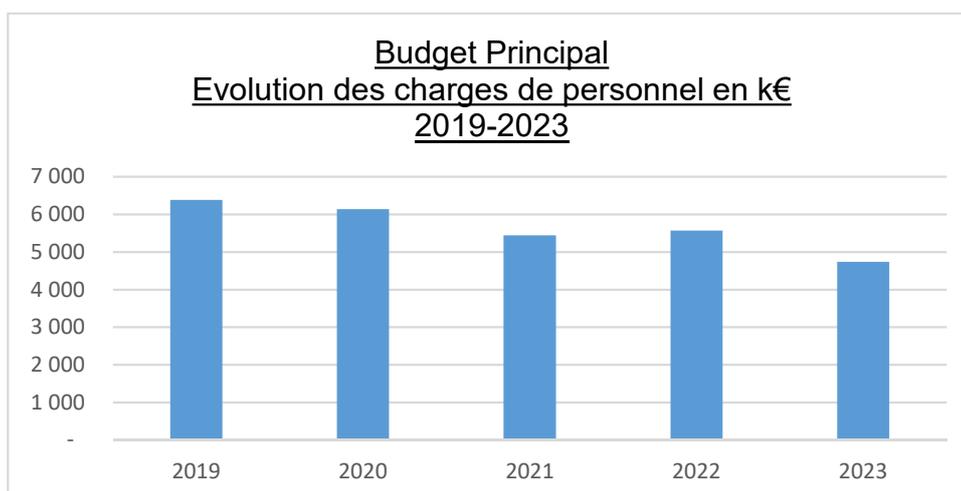
A. *Evolution de la dépense de 2019 à 2023*

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel en k€	10 661	10 484	9 753	9 907	9 320



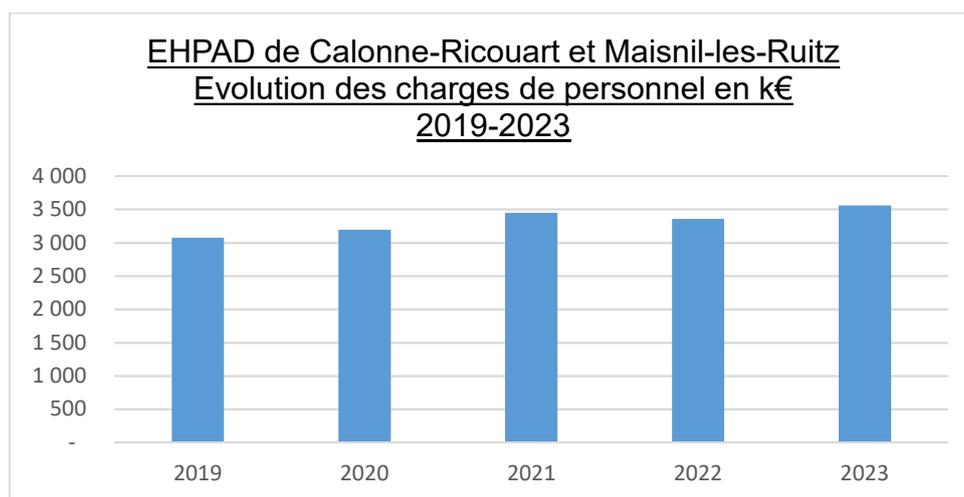
BUDGET PRINCIPAL

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel en k€	6 378	6 136	5 437	5 564	4 734



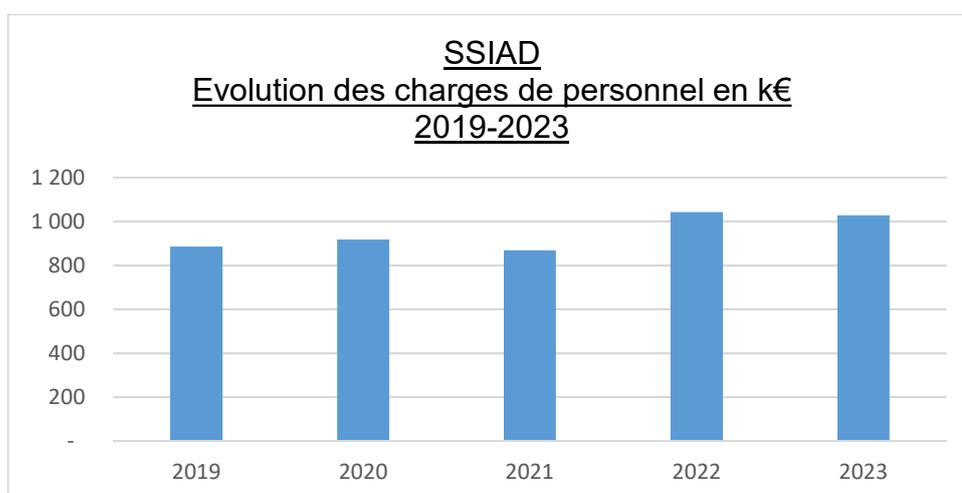
BUDGET EHPAD

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel en k€	3 075	3 195	3 448	3 357	3 558



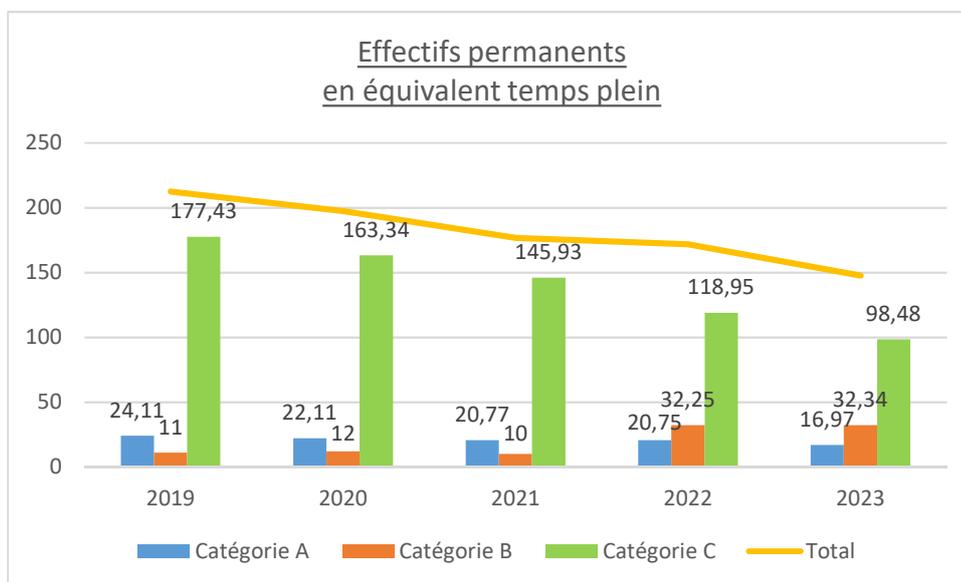
BUDGET SSIAD

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel SSIAD en k€	885	918	868	1 043	1 028



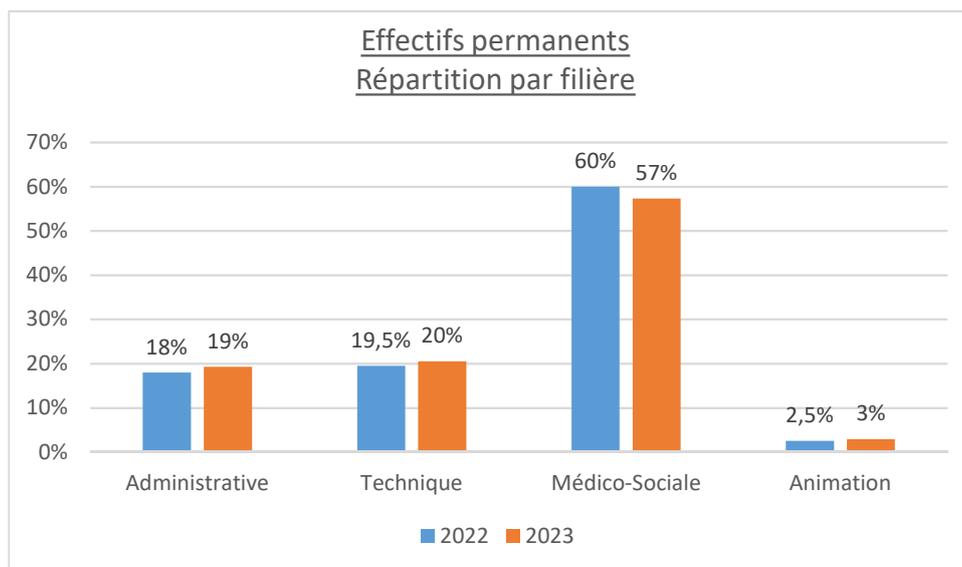
B. Structure des effectifs

Effectif permanent



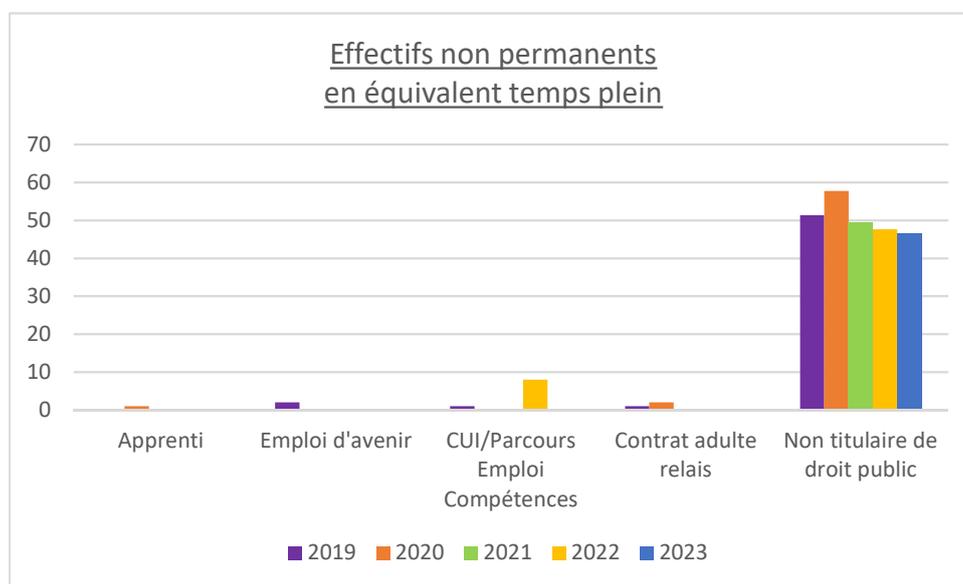
Effectifs permanents en équivalent temps plein au 31/12					
	2019	2020	2021	2022	2023
Catégorie A	24,11	22,11	20,77	20,75	16,97
Catégorie B	11,00	12,00	10	32,25	32,34
Catégorie C	177,43	163,34	145,93	118,95	98,48
Total	212,54	197,45	176,70	171,95	147,79

Effectifs permanents par filière



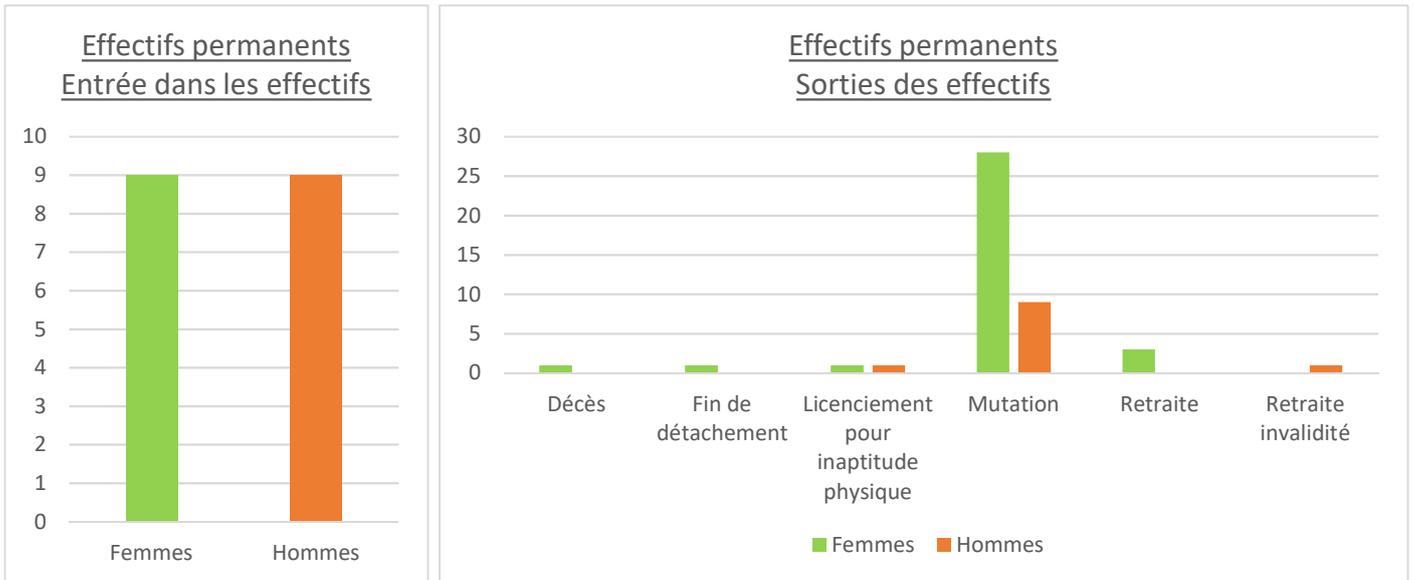
	2022		2023	
	Nombre d'agents	Représentativité de la filière	Nombre d'agents	Représentativité de la filière
Administrative	36	18%	33	19%
Technique	39	19,5%	35	20%
Médico-Sociale	120	60%	98	57%
Animation	5	2,5%	5	3%
Total	200	100%	171	100%

Effectif non permanent

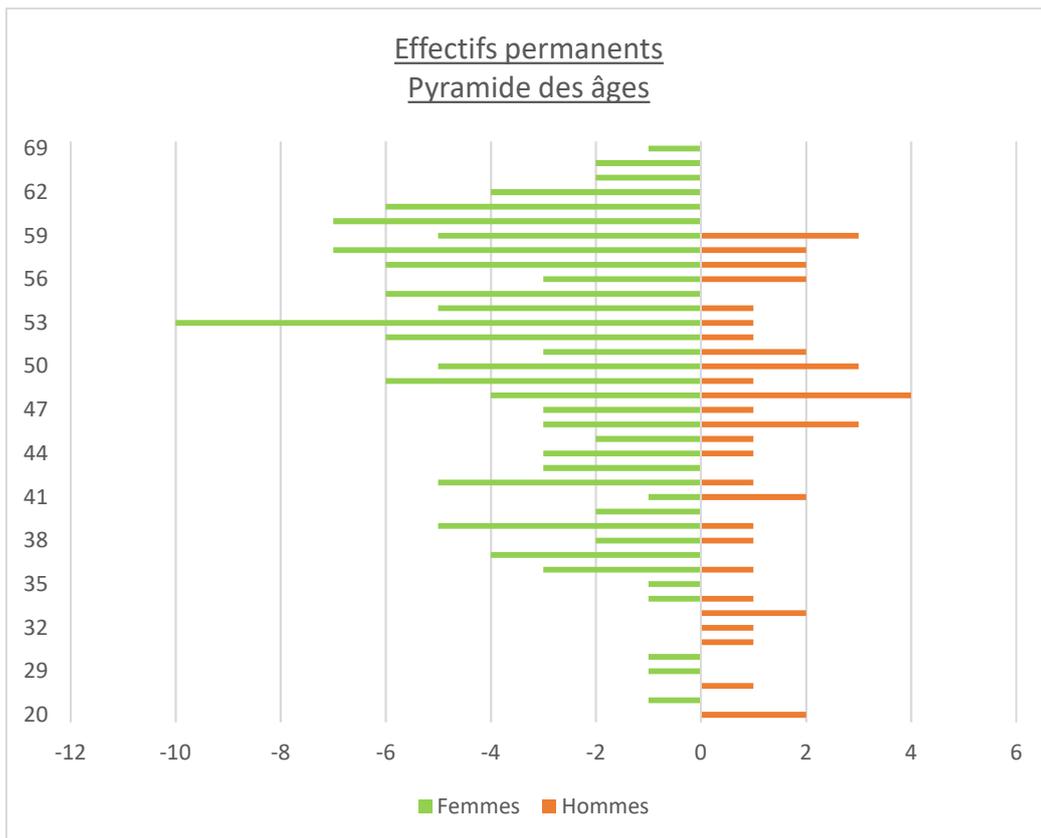


	Equivalent Temps Plein				
	2019	2020	2021	2022	2023
Non titulaire de droit public	51,31	57,71	49,43	47,58	46,64
Total	55,31	60,71	49,43	55,58	46,64

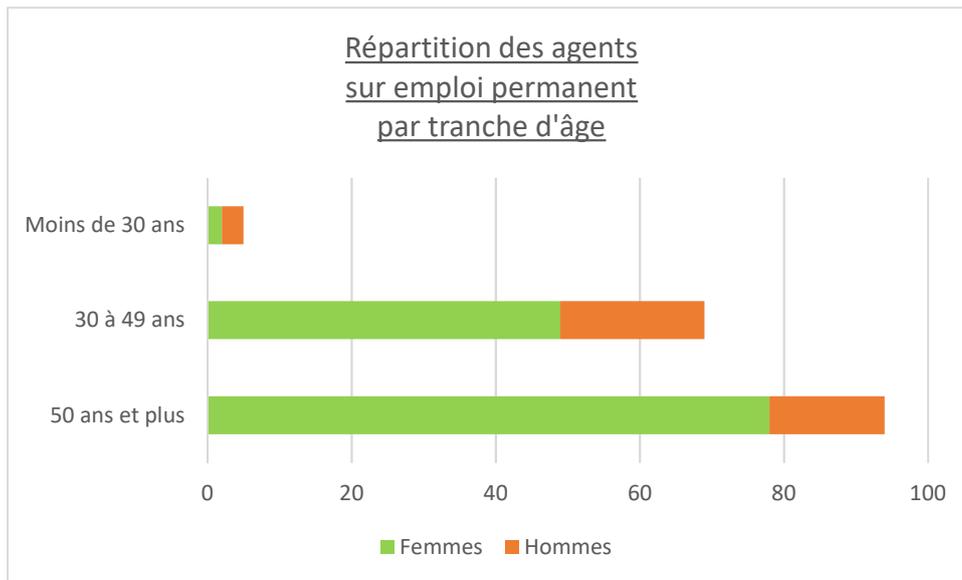
Entrées et sorties d'effectifs



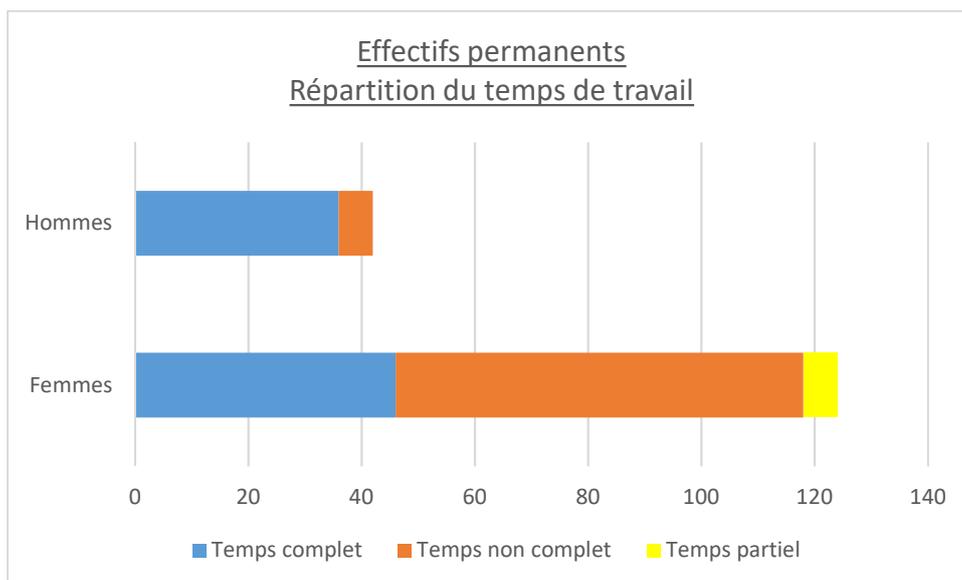
Pyramide des âges



En décembre 2023, la moyenne d'âge de la collectivité s'établit à 49 ans et 5 mois (contre 49 ans et demi en 2022). Les départs et les arrivées enregistrées en 2023 ont maintenu la moyenne d'âge au même niveau que l'année précédente.



Répartition des effectifs permanents par temps de travail



C. *Orientations 2024 en matière de Ressources Humaines*

Dans le cadre de la politique en ressources humaines de la collectivité, le SIVOM va poursuivre l'optimisation de la gestion des effectifs initiées en 2023. Dans ce cadre, la poursuite de la réorganisation des EHPAD va permettre l'ouverture d'une réflexion sur l'opportunité de recruter de nouveaux personnels titulaires pour adapter les effectifs à la charge de travail au sein des structures. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de celles notamment initiées au sein du service des espaces verts et du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

La mobilité interne restera un levier important pour permettre aux agent(e)s qui le souhaitent de faire évoluer leur carrière. Lorsque les conditions seront réunies, les comblements de poste en interne demeureront prioritaires.

Outre la programmation des formations habituelles, un axe majeur du plan de formation sera déployé sur le domaine du management. Dans ce cadre, l'ensemble des encadrants du SIVOM seront appelés à suivre différents modules pour les amener à renforcer et à moderniser leurs pratiques managériales pour continuer à répondre au mieux aux enjeux de notre collectivité.

En parallèle, un programme de formation sera proposé aux agents des espaces verts intéressés par une montée en compétence sur le métier d'élagueur. Cette démarche permettra de renforcer l'activité des espaces verts dans ce domaine.

La démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) lancée en 2023 au sein des EHPAD va se poursuivre sur 2024. Après le temps des constats et diagnostics, vient le temps de l'action. Des groupes de réflexion constitués d'agents, de représentants du personnel, de la Direction et d'élus vont se réunir pour proposer un panel d'actions à développer pour améliorer la QVCT au sein des structures. Les actions proposées feront l'objet d'une présentation en comité de pilotage qui avalisera les actions retenues.

Enfin, en matière de dialogue social, les concertations mensuelles initiées en 2023 avec les syndicats représentatifs en parallèle des réunions des Comités Sociaux Territoriaux vont se poursuivre, pour faciliter la communication et la diffusion de l'information sur les projets structurant de la collectivité et ainsi les partager avec l'ensemble du personnel pour renforcer plus encore l'adhésion du personnel aux valeurs que porte le SIVOM.

PERSPECTIVES

2024 2026

BUDGET PRINCIPAL

I. PROJECTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026

Chap.	Libellé	CA 2023 Projeté	2024	2025	2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 139 210,99	875 594,97	881 839,00	898 342,00
013	Atténuations de charges	36 169,67	25 000,00	25 000,00	25 000,00
	Remboursement sur rémunérations	36 169,67	25 000,00	25 000,00	25 000,00
042	Opérations d'ordres de transfert	236,00	236,00	236,00	236,00
70	Prestations de services	996 259,30	957 500,00	958 500,00	959 500,00
	Redevances et droits des services sociaux	888 521,43	865 000,00	866 000,00	867 000,00
	Autres prestations et services	32 682,00	60 500,00	60 500,00	60 500,00
	Aux. Autres organismes	75 055,87	32 000,00	32 000,00	32 000,00
73	Impôts et taxes	19 414,00	19 996,00	20 195,00	20 396,00
	Taxes foncières et habitation	19 411,00	19 993,00	20 192,00	20 393,00
	Autres impôts locaux ou assimilés	3,00	3,00	3,00	3,00
74	Dotations, Subventions et Participations	4 856 495,61	4 556 890,00	4 632 507,00	4 763 549,00
	Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	2 332,64	2 400,00	2 400,00	2 400,00
	Autres	130 719,26	100 000,00	102 000,00	104 040,00
	Départements	1 516 333,01	1 300 000,00	1 313 000,00	1 380 000,00
	Autres Communes	2 949 267,49	2 910 890,00	2 969 107,00	3 028 489,00
	Autres organismes	236 817,62	210 000,00	212 000,00	214 120,00
	Autres attributions et participations	21 025,59	33 600,00	34 000,00	34 500,00
75	Autres produits de gestion courante	101 426,89	102 000,00	102 000,00	102 000,00
77	Produits exceptionnels	241 360,17	250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Rec. Créance non-valeurs	99,87	0,00	0,00	0,00
	Autres produits exceptionnels	24 132,16	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Produits des cessions d'immobilisation	15 000,00	0,00	0,00	0,00
	Produits exceptionnels divers	202 128,14	170 000,00	170 000,00	170 000,00
	Total RECETTES REELLES	7 390 572,63	6 787 216,97	6 870 277,00	7 019 023,00
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	875 595	881 839	898 342	909 399

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

II. PROJECTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026

Chap.	Libellé	CA 2023 Projeté	2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	1 388 277,32	1 103 750,00	1 084 800,00	1 018 153,00
	Achats prestations services	397 363,14	400 000,00	406 000,00	410 060,00
	Loyers	118 141,45	70 000,00	72 000,00	0,00
	Charges locatives	11 188,12	6 000,00	6 600,00	0,00
	Carburant	119 896,00	108 000,00	110 000,00	111 100,00
	Frais de déplacements	40 499,65	40 000,00	40 000,00	40 400,00
	Maintenance	31 486,66	30 000,00	30 300,00	30 603,00
	Locations mobilières	45 534,41	48 000,00	24 000,00	24 240,00
	Fournitures asministrative	3 149,45	5 000,00	5 000,00	5 050,00
	Energie - Electricité	1 392,04	7 000,00	8 000,00	9 000,00
	Eau	2 041,21	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Combustible	1 142,76	1 500,00	1 500,00	1 500,00
	Frais de télécommunications	13 297,70	11 500,00	11 500,00	11 500,00
	Affranchissements	15 914,36	13 000,00	12 000,00	12 000,00
	Alimentation	6 943,55	7 000,00	7 000,00	7 000,00
	Autres fournitures non-stockées	517,58	500,00	500,00	500,00
	Fournitures d'entretien	56,74	100,00	100,00	100,00
	Vêtement de travail	5 668,54	5 000,00	5 500,00	6 000,00
	Livres	1 004,92	500,00	300,00	300,00
	Autres matières et fournitures	14 144,87	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Contrats de prestations de sevices	127 888,97	70 000,00	60 000,00	60 000,00
	Matériel roulant	4 717,98	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Autres bien s mobiliers	1 327,33	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Assurances multi-risques	15 712,31	20 000,00	22 000,00	24 000,00
	Assurances autres risques	254 166,52	188 000,00	190 000,00	192 000,00
	Documents générales	859,70	600,00	500,00	500,00
	Vst à des organismes de formations	3 024,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Autres frais divers	17 465,85	18 000,00	18 200,00	18 500,00
	Divers (6228)	4 017,60	800,00	800,00	800,00
	Annonces et insertions	3 234,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Fêtes et cérémonies	20 632,60	18 000,00	18 000,00	18 000,00
	Catalogues et imprimés	5 184,60	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Divers (6238)	270,00	300,00	300,00	300,00
	Transports collectifs	250,00	250,00	0,00	0,00
	Frais bancaires et assimilés	164,56	200,00	200,00	200,00
	Taxes foncières	55,00	500,00	500,00	500,00

012	Frais de personnels et assimilés	4 725 607,69	4 349 563,62	4 436 554,89	4 525 285,99
042	Opérations d'ordres de transfert	312 313,35	350 000,00	350 000,00	425 000,00
65	Autres charges de gestion courante	86 692,76	78 158,40	77 581,37	79 032,80
	Indemnités	72 013,01	66 350,07	67 677,07	69 030,61
	Cotisations retraites	5 176,48	4 798,33	4 894,30	4 992,18
	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	7 000,00	5 000,00	5 000,00
	Subvention de fonctionnement	5 000,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	4 503,27	10,00	10,00	10,00
66	Charges financières	1 978,50	20 905,00	19 998,00	59 152,00
67	Charges exceptionnelles	108,04	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Titres annulés sur exercices antérieurs	108,04	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total DEPENSES		6 514 977,66	5 905 377,02	5 971 934,26	6 109 623,79

Pour estimer au mieux les dépenses sur l'année 2025 et 2026, il est appliqué une augmentation de 1%/an sur les charges à caractère général et 2%/an sur les charges de personnels.

Pour compenser ces hausses à venir sur ces deux années, il est appliqué une augmentation par an de 2% des participations des communes à compter de 2025.

BUDGET PRINCIPAL

III. PROJECTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024-2026

Chap.	Libellé	CA 2023 Projeté	2024	2025	2026
001	Excédent d'investissement reporté	1 277 348,53	1 027 595,30	992 547,27	1 081 684,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 313,56	380 000,00	450 000,00	600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 837,84	20 000,00	22 500,00	25 000,00
	FCTVA	14 837,84	20 000,00	22 500,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes	500 000,00	980 000,00	520 000,00	0,00
	Emprunts (PJEV)	500 000,00			
	Emprunts (AMO+1° tranche travaux))		480 000,00		
	Emprunts (Siège)		500 000,00	520 000,00	
13	Subventions d'investissements	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
	Siège			1 500 000,00	
	Total RECETTES	2 104 499,93	2 407 595,30	3 485 047,27	1 706 684,00
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 027 595,30	992 547,27	1 081 684,00	1 403 150,88

La projection des recettes comprend 1 500 000€ de subventions et 1 500 000€ de prêts pour la réhabilitation du siège.

BUDGET PRINCIPAL

IV. PROJECTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024-2026

Chap.	Libellé	CA 2023 Projeté	2024	2025	2026
040	Opérations d'ordres de transfert	236,00	78 488,03	82 412,43	86 533,12
13918	Autres	236,00	78 488,03	82 412,43	86 533,12
16	Emprunts et dettes assimilées	156 047,04	136 560,00	79 450,00	60 000,00
1641	Emprunts et dettes (Caisse dépôts)	39 491,04	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1641	Emprunts et dettes (Siège)			40 000,00	40 000,00
16878	Autres dettes (CNRACL)	116 556,00	116 560,00	19 450,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	63 055,00	500 000,00	2 040 500,00	21 000,00
2031	Frais d'étude (AMO Siège)	45 084,00	280 000,00		
20131	Construction (Siège)		200 000,00	2 020 000,00	
2051	Concessions et droits assimilés	17 971,00	20 000,00	20 500,00	21 000,00
21	Immobilisations corporelles	857 566,59	700 000,00	201 000,00	136 000,00
2111	Terrains	0,00	500 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	536 662,40	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générale et aménagements	21 948,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres installations matériels et outillage+EV	43 183,20	80 000,00	80 000,00	80 000,00
2181	Installations générale et aménagements	817,08	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	227 622,00	65 000,00	65 000,00	0,00
2183	Matériels de bureau et informatique	14 634,05	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	10 354,75			
2188	Autres immobilisations corporelles	2 345,11	5 000,00	6 000,00	6 000,00
Total DEPENSES		1 076 904,63	1 415 048,03	2 403 362,43	303 533,12

La projection des dépenses comprend 3 000 000 € pour la réhabilitation du siège.

BUDGET PRINCIPAL

V. EVOLUTION DE L'EPARGNE DE GESTION 2024-2026

	DONNEES BUDGETAIRES			
	CA 2023	BP 2024 prév.	BP 2025 prév.	BP 2026 prév.
TOTAL RECETTES DE GESTION (RG)	6 251 362	5 911 622	5 988 438	6 120 681
TOTAL DEPENSES DE GESTION (DG)	6 200 686	5 534 472	5 601 936	5 625 472
EPARGNE DE GESTION = RG - DG	50 676	377 150	386 502	495 209
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DEPENSES EQUIP + REMB.CAPITAL)	1 076 669	1 201 366	2 320 950	217 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors déficit)	920 622	1 200 000	2 241 000	157 000
<i>Déficit antérieur reporté</i>				
RECETTES D'EQUIPEMENT (hors résultat antérieur reporté)	827 151	1 380 000	2 492 500	625 000
<i>Résultat antérieur reporté</i>	1277348,53	1027595,3	992547,27	1081684,84
<i>Annuité totale de la dette</i>	158 026	22 271	99 448	119 152
<i>Total intérêt de la dette</i>	1 979	20 905	19 998	59 152
<i>Total remboursement du capital</i>	156 047	1 366	79 450	60 000
EPARGNE BRUTE (Epargne de Gestion-intérêts)	48 697	356 245	366 504	436 057
EPARGNE NETTE (Epargne Brute-remb capital)	-107 350	354 879	287 054	376 057

Participations prévisionnelles 2024

COMMUNES ADHERENTES	Administration Générale	Pôle Social							Pôle Technique					Participation prévisionnelle 2024
		PÔLE SOCIAL	MIPPS	RPE	Insertion Solidarité	SSMD	SAAD	EHPAD	SCES TECH	FEUX TRICOLORES	ECLAIRAGE PUBLIC	ESPACES VERTS	BALAYAGE MECANISE	
Auchel	114 191,79	97 678,10	33 405,13	11 457,21		52 815,76		61 150,37			61 150,37		24 526,00	273 020,26
Bajus	2 084,96	1 993,70	1 033,91	318,17	641,62									4 078,66
Barlin	60 682,13	53 555,06	21 165,05	9 404,18		22 985,82		24 526,00					24 526,00	138 763,18
Beugin	3 006,29	3 381,04	1 392,36	544,15		1 444,53		3 513,90		3 513,90				9 901,22
Calonne Ricouart	51 976,95	69 139,72	17 180,31	6 037,90	20 353,78	25 567,73		270 757,24	3 847,50	61 771,20	171 357,76		33 780,78	391 873,90
Cambliain Châtelain	11 945,52	17 804,56	5 396,42	2 933,85		9 474,28		18 421,42		7 252,20	11 169,22			48 171,49
Cauchy à la Tour	21 678,90	22 094,87	7 843,88	3 133,42		11 117,58		18 293,50	3 325,00	14 968,50				62 067,28
Caucourt	2 233,64	1 957,96	1 019,47	938,48		600,74								4 191,60
La Comté	6 175,05	1 255,30		1 255,30				4 534,74			4 534,74			11 965,09
Divion	60 370,45	87 033,68	20 552,92	7 045,90	28 165,28	31 269,58		306 346,94	7 980,00	51 637,50	240 434,28		6 295,16	453 751,07
Estrée Cauchy	2 382,01	760,45				760,45								3 142,45
Fresnicourt le Dolmen	5 855,94	10 574,62	2 537,94	926,08		7 110,60		4 785,45			4 785,45			21 216,01
Gauchin le Gal	2 720,53	1 954,85	1 083,03			871,82								4 675,38
Gouv. Servins	1 852,48	600,74				600,74								2 453,21
Haillicourt	40 494,23	51 886,68	13 993,09	6 447,45	16 755,99	14 690,16		40 914,96			29 030,83		11 884,13	133 295,87
Herrin	1 466,33	1 119,26	650,86			468,40								2 585,59
Hersin Coupligny	60 053,18	53 164,89	19 666,22	7 016,67		26 482,00		92 922,12	7 362,50	49 663,80	26 330,04		9 565,78	206 140,19
Hesdigneul	5 945,22	5 924,26	2 610,34	933,09		2 380,84		7 729,63			5 973,56		1 756,07	19 599,11
Houchin	6 619,64	8 567,65	2 569,34		1 755,26	4 243,04		11 915,59		5 579,40	6 336,19			27 102,88
Houdain	62 133,68	76 065,45	21 071,33	8 988,35	22 156,44	23 849,32		55 281,50	2 802,50	52 479,00				193 480,63
Maisnil les Ruitz	10 593,19	19 405,64	4 975,30	3 432,50		10 997,83								29 998,83
Martes les Mines	46 142,26	70 237,38	15 960,00	5 555,65	18 294,42	30 427,31		270 167,24		60 440,10	177 069,56		32 657,58	386 546,88
Ourton	4 398,08	8 647,68	2 131,38	960,01		5 556,29		5 422,36		4 620,60			801,76	18 468,12
Repreuve Ranchicourt	8 396,42	9 238,31	3 531,79	1 282,50		4 424,03		11 842,20		11 842,20				29 476,93
Ruitz	31 727,01	34 337,63	9 293,55	3 175,17	8 646,14	13 222,77		13 443,03			8 831,98		4 611,05	79 507,67
TOTAUX	625 125,86	708 379,47	209 063,63	81 786,03	116 768,93	300 760,89		1 221 968,19	25 317,50	323 768,40	747 003,98	125 878,31	2 555 473,52	

VI. PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2024

NOS AMBITIONS DE LA MANDATURE

DE 2024 A 2026



AXE 1 :

AUTONOMIE BATIMENTAIRE DES SERVICES DU SIVOM

Les élus du SIVOM ont fixé lors du mandat 2020/2026, l'objectif d'une autonomie bâtiminaire.

En effet, depuis son existence, le SIVOM est locataire des bâtiments administratifs et techniques, ce qui depuis 1990 constitue une dépense importante estimée à plus de 5 100 000€.

Le président, garant des engagements, a débuté cette autonomie bâtiminaire en faisant l'acquisition, fin d'année 2023, de deux bâtiments pour les services techniques dans la commune de Calonne-Ricouart.



Etudes :

2022-2023



Montant :

500 000€

Aussi, afin de finaliser cet engagement, plusieurs sites ont été étudiés sur le territoire du Bruaysis afin d'y implanter le siège au cours de l'année 2023. Seul un site, celui d'Houdain, remplissait l'ensemble des critères souhaités ; à savoir le positionnement géographique,

la superficie du terrain et des bâtiments et les possibles subventions.

Ce site accueillera les personnels administratifs à savoir, les services ; Relais Petite Enfance, Insertion et Solidarité, Ressources Humaines, Comptabilité, Communication, Informatique, Juridique, la Maison Intercommunale de prévention et de promotion de la santé, le secrétariat et la Direction.



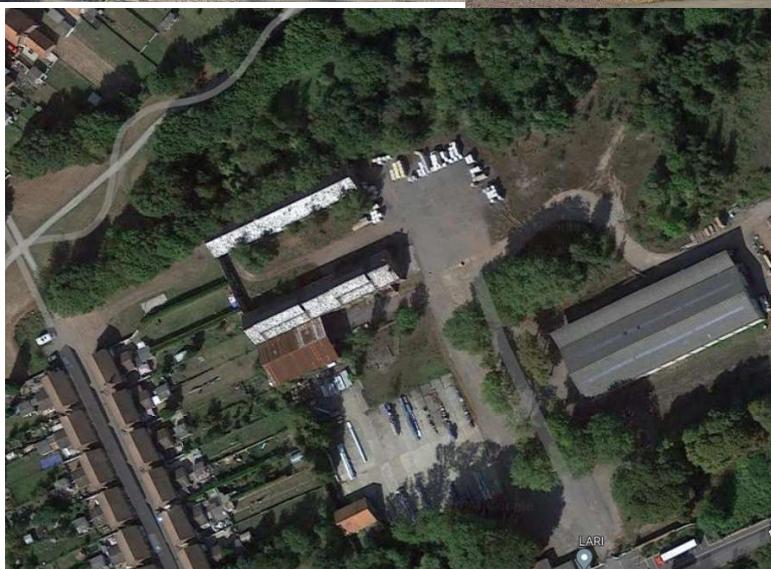
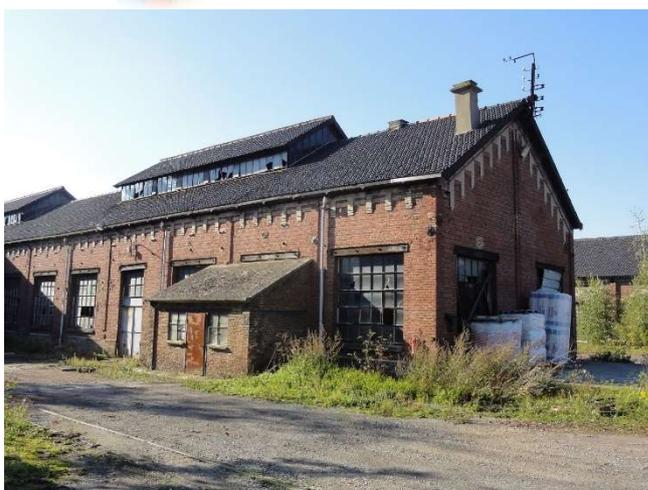
Etudes :

2023



Montant :

3 000 000€





AXE 2 : DEVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES / COMPETENCES

Compétences



- Colonies de vacances
- Centre technique
- Défense Incendie
- Signalisation verticale et horizontale
- Traçage des terrains de foot
- Crématorium



Fire department



Services



- Fauchage des talus
- Entretien chemin de randonnée
- Panneaux photovoltaïques sur mât d'éclairage ou petite structure
- Mise à disposition agent d'entretien
- Réengazonnage des cimetières

